

De : [Marilyne Demers](#)
A : [Denis Barbeau](#)
Cc : [Danielle Tremblay](#); [Dupras Joelle](#); [Mahfoud Hadjadji](#); [Serghei Ivanov](#); [Nadine Vermette](#); [Keith Lucien](#)
Objet : 694 - Certificat de conformité
Date : 12 décembre 2025 07:58:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[2025 Certificat conformité Petite Cote.pdf](#)

Bonjour monsieur Barbeau,
Je souhaite vous informer qu'un changement est récemment survenu au sein de notre direction. Le nouveau conseiller en gestion attiré à la coopérative d'habitation Petite-Côte sera mon collègue, Keith Lucien.

Voici son adresse courriel : keith.lucien@shq.gouv.qc.ca

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre entière collaboration. Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous, et je remercie également l'ensemble de votre équipe pour votre disponibilité, votre engagement et la qualité de nos échanges.

Je demeure à votre entière disposition pour toute question ou pour un suivi complémentaire.

Par ailleurs, j'ai bien reçu le certificat de conformité. Je transfère immédiatement l'information à mon collègue, qui prendra en charge la suite du dossier.

Salutations

Marilyne Demers

Conseillère en gestion
Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Téléphone : 514 873-8775, poste 33058
Sans frais : 1 800 463-4315



De : Denis Barbeau

Envoyé : 11 décembre 2025 15:46

À : Marilyne Demers

Objet : Certificat de conformité

Bonjour,

Voici la version proposée. Nous attendons vos commentaires avant d'adopter le tout au conseil d'administration de mercredi 17 décembre.

Merci.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : [Marilyne Demers](#)
A : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
Objet : 694_Compte-rendu - Réunion no1
Date : 13 mars 2025 11:26:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[demande_reduction_loyer.pdf](#)
[2025-03-13 - Compte-rendu - Réunion no 01.pdf](#)

Bonjour Charlotte,

Il me fait plaisir de te transmettre en pièce jointe le compte-rendu de la réunion mensuelle no1. Je te laisse le soin de valider l'ensemble des informations et de me confirmer que le tout est conforme à nos discussions.

En réponse à tes questions :

- Les EF doivent être présentés en AGA / AGE.
- Le formulaire de réduction de loyer a été mis en pièce jointe.
- Déménagement de [REDACTED] : Sous toute réserve, [REDACTED]

[REDACTED]. Je te laisse le soin de faire les vérifications nécessaires pour vous assurer que l'information est bonne.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas !

Je te souhaite une très belle journée.

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Nadine Vermette](#)
A : [REDACTED]
Cc : [Sylvie Roberge](#); [Marilyne Demers](#)
Objet : 2024-06-13 - RE: Demande d'administration provisoire
Date : 13 juin 2024 15:01:39
Pièces jointes : [LPC Lettre.pdf](#)

Bonjour à tous,
Tel que mentionné lors de notre rencontre, une recommandation d'administration provisoire sera transmise à la Ministre, elle seule prendra la décision. Sa décision vous sera communiquée.

Bonne journée,

Nadine Vermette, MAP

Cheffe d'équipe HLM

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone: 514-873-8775, poste 33066 – me joindre de préférence par courriel

Sans frais : 1 800 463-4315

De : [REDACTED]

Envoyé : 10 juin 2024 15:29

À : Nadine Vermette

Cc : Sylvie Roberge ; [REDACTED]

Objet : Demande d'administration provisoire

Bonjour Mme. Vermette,

J'espère que vous vous portez bien.

Je vous envoie ce courriel pour vous convier une lettre du CA de la coopérative la petite côte.

Merci.

Bonne journée.

De : [Sylvie Roberge](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2024-07-25 - TR: Administration provisoire - Coopérative La petite Côte - N/Ref : C-26608
Date : 25 juillet 2024 15:12:36
Pièces jointes : [02-LettreMinistre.pdf](#)
[image001.png](#)

De : Corinne Pomarez

Envoyé : 25 juillet 2024 15:02

À :

Cc : Ministre ; Mercedes Jean-Louis ; Nadine Vermette ; Sylvie Roberge

Objet : Administration provisoire - Coopérative La petite Côte - N/Ref : C-26608

Bonjour à tous,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la décision de la Ministre.

Cordialement,

[Corinne Pomarez](#) pour

Mercedes Jean-Louis

Directrice

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Corinne Pomarez](#)
A : mleclerc@gerersonquartier.com
Cc : [Mercedes Jean-Louis](#); [Marilyne Demers](#); [Ministre](#)
Objet : 2025-01-16 - Administration provisoire - Coop La Petite Côte - N/Ref : C-26608
Date : 16 janvier 2025 16:07:14
Pièces jointes : [DecisionMinistre.pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour Mme Leclerc,
Nous vous invitons à prendre connaissance de la décision de la Ministre.
Cordialement,

Corinne Pomarez pour

Mercedes Jean-Louis

Directrice

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Marilyne Demers](#)
A : mleclerc@gerersonquartier.com; [Charlotte Barrette-Brisson](#); [Denis Barbeau](#)
Cc : [Nadine Vermette](#)
Objet : 2025-01-24 - 694 - Petite Cote - Documentation
Date : 24 janvier 2025 09:27:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[Org0694-EI50252-AE.pdf](#)
[Org0694-CCONF-1992-2010.pdf](#)
[régie interne.pdf](#)
[2024-05-16 0694-RAP2024-VF.pdf](#)
[2024-06-26 0694-LETPremierRappel2024.pdf](#)
[2024-08-14 - 694 Ch Petite Côte - État de situation.pdf](#)
[ABF1201_000694_000694_2025_PR-REG_DX_BI_20241127.xlsm](#)

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous transmettre les documents relatifs à la coopérative de la Petite Cote.

Voici trouverez ci-joint les documents suivants :

- Accord 'exploitation
- Certificat de conformité
- Régie interne
- Rapport de vérification
- État de situation daté du 2024-08-14
- Budget 2025

Je vous ferai parvenir les autres informations telles que les PV, liste des locataires, liste des fournisseurs et toutes autres informations pertinentes dans un 2^e envoi au cours de la journée.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Nadine Vermette](#)

A :

Cc : [Marilyne Demers](#); [Mercedes Jean-Louis](#)

Objet : 2025-01-24 - Convocation rencontre informations 29 janvier

Date : 24 janvier 2025 15:46:56

Bonjour à tous les membres de la Coopérative,

Le 15 janvier 2025, la ministre de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, a suspendu, les pouvoirs des administrateurs de la Coopérative d'habitation La Petite Côte. L'administration provisoire est d'une durée de 12 mois minimale.

La SHQ vous convie, mercredi le 29 janvier, à 19h, à la salle commune, afin de vous informer des prochaines étapes.

Le CA provisoire se présentera à vous, soyez toutefois conscients qu'il s'agit d'une première rencontre et que le CA provisoire n'aura pas toutes les réponses à vos questions.

Au plaisir,

Nadine Vermette, MAP

Cheffe d'équipe HLM

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone: 514-873-8775, poste 33066 – me joindre de préférence par courriel

Sans frais : 1 800 463-4315

De : [Sylvie Roberge](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-01-29 - 2025-01-29 - TR: POCHETTE C-26608 : Admin. provisoire - Coop La Petite Côte
Date : 29 janvier 2025 10:36:11
Pièces jointes : [ContratGererQuartier-Signé.pdf](#)
[image002.jpg](#)
[image003.png](#)

Pour toi

Sylvie Roberge

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale - Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

sylvie.roberge@shq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873-8775, poste 33038

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Mélanie Lagacé

Envoyé : 29 janvier 2025 10:08

À : Corinne Pomarez ; Sylvie Roberge

Cc : Annie Durand

Objet : RE: POCHETTE C-26608 : Admin. provisoire - Coop La Petite Côte

Super ! Un gros merci.

[@Sylvie](#) : possible d'en transmettre une copie par courriel à Mme Leclerc de Gérer son quartier (voir ci-joint) svp ?

Merci et bonne journée,

Mélanie Lagacé

Adjointe exécutive

Direction générale de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes

Société d'habitation du Québec

Édifice Marie-Guyart

Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau

Québec (Québec) G1R 5E7

melanie.lagace@shq.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-4035, poste 31221

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Corinne Pomarez <corinne.pomarez@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 29 janvier 2025 09:29

À : Mélanie Lagacé <melanie.lagace@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>; Annie Durand

<annie.durand@shq.gouv.qc.ca>; Nadine Vermette <Nadine.Vermette@shq.gouv.qc.ca>; Gabrielle

Martineau <gabrielle.martineau@shq.gouv.qc.ca>

Objet : POCHETTE C-26608 : Admin. provisoire - Coop La Petite Côte

Importance : Haute

Bonjour Mélanie,

J'ai déposé le contrat signé par la Ministre dans le répertoire.

Art. 28.1

[REDACTED]

Bonne journée



Points de discussion

1.0 REQ et comptes bancaires	En cours
Résumé	
La SHQ demande les informations sur l'obtention du REQ.	
Réponse et/ou recommandation	
- Le REQ a été mis à jour le 7 mars 2025. - Le document ClicSÉQUR a été reçu la semaine dernière. - GSQ n'a toujours pas accès aux comptes bancaires de la coopérative d'habitation. Il n'y a personne de l'ancien CA qui peut donner une autorisation ce qui augmente les délais de traitement. - L'accès aux comptes bancaires devrait être possible d'ici la fin de la semaine.	
2.0 Composition du CA Provisoire	En cours
Résumé	
Suite à une discussion téléphonique du 27 février, il a été mentionné que Gérer son quartier avait mandaté deux autres membres au CA suite à l'analyse de la charge de travail.	
Réponse et/ou recommandation	
- La composition du CA est maintenant de : - Danielle Tremblay, présidente - Charlotte Barrette-Brisson, trésorière - Denis Barbeau, Vice-Président / Secrétaire - Mahfoud Hadjadji, Administrateur (Gestionnaire immobilier) - Sergei Ivanov (Gestionnaire comptable)	
3.0 Plan de redressement	En cours
Résumé	
La SHQ effectue un suivi sur le dépôt du plan de redressement tel que demandé dans le mandat.	
Réponse et/ou recommandation	
- Considérant que GSQ n'a toujours pas accès aux comptes bancaires, il a été convenu que la date de présentation du plan de redressement est reportée. - Le plan de redressement devrait être présenté le 15 avril 2025. - Le plan de redressement pourra être bonifié au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.	

4.0 Rapport trimestriel	En cours
Résumé	
Il a été demandé par la SHQ de fournir des rapports trimestriels durant l'administration provisoire.	
Réponse et/ou recommandation :	
- Il a été convenu des dates de dépôt des rapports trimestriels suivantes : 15 avril 2025 15 juillet 2025 15 octobre 2025 15 janvier 2026 – Rapport final - Les rapports trimestriels devront contenir les informations suivantes : - Collecte des loyers - Rapport financier / dépenses - Logements vacants / travaux - Dossiers juridiques - Manquements observés - L'échéance et l'avancement du redressement.	

5.0 Autres Rapports	En cours
Résumé	
- La SHQ informe le gestionnaire que, lors d'un mandat d'administration provisoire, les rapports suivants doivent être produits : - Rapport présentant les constats et recommandation à la ministre. - Rapport d'activité à la coopérative.	
Réponse et/ou recommandation	
- Rapport présentant les constats et recommandation à la ministre. - Au moins 30 jours avant la fin de l'expiration du mandat de l'administration provisoire. - Il a été convenu de présenter le rapport dans la première semaine de décembre 2025 ce qui permet les ajustements si nécessaire. +/- 1^{er} décembre 2025 - Rapport d'activité à la coopérative. - Au plus tard 30 jours après l'expiration de l'administration provisoire. - Il a été convenu de valider une date lorsque nous serons en mesure d'envisager le transfert vers la coopérative d'habitation.	

6.0 Honoraires du Gestionnaire	En cours
Résumé	
La SHQ mentionne que le remboursement des honoraires du Gestionnaire est sur présentation des pièces justificatives.	
Réponse et/ou recommandation	
- La SHQ demande à GSQ de fournir le détail des heures à chaque mois. - Il a été convenu qu'une facturation sera présentée une fois par mois. - La première facturation sera transmise après cette rencontre. - Il a été convenu que la facture doit faire l'autorisation par la CEG avant que GSQ soit payé par la Coopérative d'habitation de la Petite Cote.	

7.0 Perception des loyers	En cours
Résumé	
La SHQ demande un état de la perception des loyers.	
Réponse et/ou recommandation	
- Les loyers seront déposés au courant des prochains jours. - Il manque présentement des chèques de loyer. ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] - Tous les locataires qui ne transmettront pas leur chèque de loyer seront déposés au TAL.	

8.0 Fournisseurs	En cours
Résumé	
- La SHQ demande un état de situation relatif aux différents fournisseurs : ○ Serrurier Beaubien ○ Videotron ○ BECCA ○ EBOX	
Réponse et/ou recommandation	
- Videotron ○ Un réseau internet haute vitesse est présent sur ce compte. GSQ doit faire les vérifications nécessaires sur la pertinence de ce service.	

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 23, 24

○ Un cellulaire serait présentement au compte de la coopérative avec un contrat de 36 mois. GSQ recommande de conserver le numéro de téléphone afin d'avoir une ligne directe avec la coopérative. GSQ doit faire les démarches pour récupérer le téléphone qui serait présentement à l'appartement # [REDACTED] ○ Des appareils Vidéotron (x3) auraient été livrés à l'appartement # [REDACTED]. GSQ doit faire les démarches pour les récupérer, ○ Il y a présentement un solde impayé de [REDACTED] \$.
• EBOX ○ GSQ doit faire les vérifications nécessaires sur la pertinence de ce fournisseur internet. • Autres fournisseurs : ○ Il y a présentement soupçon de fraude au niveau du matériel informatique acheté par la coopérative d'habitation (écran, caméra, etc.) • Les fournisseurs seront analysés plus en profondeur lorsque GSQ aura accès aux comptes bancaires.

9.0 États financiers	En cours
Résumé	
• Les états financiers 2023 et 2024 n'ont toujours pas été reçus. • La SHQ a autorisé un report des états financiers 2023 jusqu'au 31 mars 2025.	
Réponse et/ou recommandation	
• GSQ a été en mesure de récupérer l'ensemble des documents pour les états financiers 2023. • L'auditrice, Mme Sauriol, refusait de transmettre les états financiers 2023 considérant qu'elle n'avait pas fait les EF 2024. Elle a accepté de mettre une note au dossier. • Les états financiers 2023 seront présentés au CA du 12 mars 2025. • GSQ demande si les EF doivent être obligatoirement présentés lors d'un AGA ou si l'approbation en CA est suffisante. • La SHQ confirme que les EF doivent être présentés en AGA (2025-03-13)	

Page 6 sur 10

12.0 Déménagement de locataires		En cours
Résumé		
La SHQ a été informé que du déménagement potentiel de deux locataires et demande un état de situation.		
Réponse et/ou recommandation		
- Déménagement de [REDACTED] [REDACTED] a confirmé à la SHQ qu'une place se libère en mars dans une autre coopérative. - La SHQ a demandé à [REDACTED] de communiquer directement avec Charlotte afin de prévoir sa résiliation de bail. Aucune communication de la part de [REDACTED]. - GSQ demande d'obtenir la nouvelle adresse de [REDACTED] afin d'éviter des frais d'enquêteur si elle est déménagée. - Déménagement de [REDACTED]. - Le déménagement n'a pas été confirmé. [REDACTED]		

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

13.0 TAL		En cours
Résumé		
La SHQ désire connaître si des locataires seront déposés au TAL.		
Réponse et/ou recommandation		
- Les dossiers suivants seront déposés au TAL : [REDACTED] [REDACTED]		

Art. 32, 53, 54

14.0 Baux		En cours
Résumé		
GSQ mentionne qu'il y a des baux manquants : [REDACTED]		
Réponse et/ou recommandation		
Une mise en demeure sera envoyée à [REDACTED] pour obtenir ces documents.		

Art. 53, 54

Art. 53, 54



15.0 Réduction de bail	En cours
Résumé	
- GSQ mentionne qu'ils ont obtenu une demande de réduction de bail de : ■ [REDACTED]	
Réponse et/ou recommandation	
La SHQ a transmis le formulaire de réduction de bail à GSQ. (2025-03-13)	

16.0 Statut de membres	En cours
Résumé	
GSQ demande si les statuts de membres peuvent être rétroactifs afin de rétablir les statuts de membre pour tous les locataires de la coopérative.	
Réponse et/ou recommandation	
- Statut de membre de [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] - Statut de membre pour tous les locataires ○ Il a été convenu que tous les membres auront leurs statuts membres.	

17.0 Tenue de livres	Réglé
Résumé	
GSQ mentionne que les deux gestionnaires au dossier désirent poursuivre la tenue de livres pour la coopérative d'habitation.	
Réponse et/ou recommandation	
- BECCA a fait la conciliation jusqu'au mois d'octobre. - GSQ indique que la tenue de livres par BECCA semble être bien effectuée. - GSQ indique que de poursuivre avec BECCA permettrait une meilleure autonomie de la coopérative lorsque le redressement sera terminé. - La SHQ recommande de poursuivre la tenue de livres avec BECCA.	

Art. 23, 24, 53, 54

18.0 Frais d'avocat - [REDACTED]		En cours
Résumé		
GSQ mentionne que des frais d'avocat [REDACTED] ont été payés directement par la coopérative.		
Réponse et/ou recommandation		
- GSQ va contacter [REDACTED] - GSQ va nous faire un état de situation lorsqu'ils auront accès aux comptes bancaires.		

Art. 23, 24, 53, 54

Art. 23, 24, 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 23, 24

19.0 Travaux		En cours
Résumé		
- GSQ souligne que les travaux suivants seront à considérer : - Changement de clé. - Le barillet de l'appartement no [REDACTED] deviendra la clé de l'entrée principale. - Les barilletes des autres appartements seront remplacés. - Logement vacant # [REDACTED] : Remise en état - GSQ mentionne que les travaux seront de [REDACTED]		
Réponse et/ou recommandation		
La SHQ demande de recevoir les soumissions avant d'autoriser les travaux.		

20.0 BSI		En cours
Résumé		
Le BSI était prévu le 25 avril 2025.		
Réponse et/ou recommandation		
GSQ nous indique que le BSI a été reporté en mai à la demande du CS.		



21.0 Dossiers juridiques	En cours
Résumé	
GSQ nous informe des dossiers juridiques qui pourraient être envisagés.	
Réponse et/ou recommandation	
[Redacted] [Redacted] [Redacted] [Redacted] [Redacted] [Redacted] [Redacted] [Redacted]	

Prochaine réunion
Date : 14 avril 2025 à 10h00 Lieu : Réunion TEAMS

Toute modification ou ajout à ce compte rendu devra être signalé dans un délai de (5) jours suivant la date de distribution. Passé ce délai, nous considérerons que ce compte rendu est conforme aux discussions de la réunion.

Compte rendu de réunion transmis par courriel le 2025-03-13.

De : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-03-21 - RE: 694_CH Petite Cote - Vidéotron
Date : 21 mars 2025 15:39:42
Pièces jointes : [image004.jpg](#)
[image001.png](#)
[OFFRE de service appels d'urgence.pdf](#)

Bonjour,

Pour Vidéotron, si je paie maintenant la facture, [REDACTED]

[REDACTED] Quand j'ai parlé au représentant de Vidéotron, il m'a dit que ce serait la meilleure stratégie en attendant de récupérer le tout.

Je crois que je devrai mettre une croix sur la possibilité de récupérer [REDACTED], mais j'ai récupéré les appareils loués.

Nous nous questionnons sur la pertinence de ce service, car il n'active pas l'intercom et il desservait le logement numéro [REDACTED] en Internet.

Nous avons regardé les baux, et l'internet n'est pas un service inclus au bail.

Nous devons donc voir si la coopérative peut bénéficier de ce service en toute conformité avant de reconduire ou annuler le contrat.

Je vais en discuter lundi avec mes collègues et faire le suivi avec Vidéotron ce jour-là même (j'ai dû travailler à distance pour cause de contagion possible de streptocoque) !

Je suis toujours et encore en attente des démarches pour le compte bancaire, ça fait maintenant 2 semaines.

Le représentant m'avait dit que ce serait fait bien avant, je les relance aux 2 jours.

J'aurais espéré avoir accès cette semaine et éviter de payer moi-même le compte, mais si ce n'est pas réglé la semaine prochaine, je paierai et demanderai un remboursement.

Sur une autre note, l'inspecteur a demandé d'afficher un numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence. À titre de membre du CA, nous préférons en pas fournir notre numéro personnel, affiché dans l'entrée.

J'ai donc préparé une offre de service pour notre service d'urgence, qui inclut la réponse aux appels 24h/7jours.

Elle est jointe au courriel, nous allons la signer lundi et nous aurions besoin de ton approbation.

Il me serait difficile de fournir d'autres soumissions pour ce service, car il faut avoir un compte chez une centrale pour avoir un tel service, et c'est bien plus cher que d'ajouter la coop à notre liste.

Par contre, si tu juges qu'il faut absolument une 2^e soumission, je m'y mettrai immédiatement, car la situation doit être réglée avant le passage de l'inspecteur, au risque d'avoir un constat et une amende.

Finalement, [REDACTED] tout à l'heure apporter ses documents et son chèque, merci de ton intervention auprès [REDACTED]

Bonne fin de semaine!

Charlotte Barrette-Brisson

Coordonnatrice des opérations en gestion immobilière

Horaires de travail : lundi au vendredi, 8h à 14h30



T. 514 933-2755 poste 2527

C. cbarrette-brisson@gerersonquartier.com

F. 514 933-7802

A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Marilyne Demers

Envoyé : 21 mars 2025 14:51

À : Charlotte Barrette-Brisson

Objet : 694_CH Petite Cote - Vidéotron

Bonjour Charlotte,

Voici un avis final de Vidéotron.

Est-ce que tu pourrais me faire un petit topo de la situation ?

Est-ce que tu peux t'occuper de les rappeler pour faire le suivi directement avec eux ?

Merci ! Je te souhaite un très beau week-end !

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : +15142526707 <+15142526707>

Envoyé : 21 mars 2025 11:41

À : Marilyne Demers <marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Objet : Messagerie vocale (32 secondes)

Franchement, Bonjour Cécilia, du message important et final de la part de Vidéotron pour Madame Maryline Demers ou la personne responsable des comptes payables concernant le compte affaires coopératives d'habitation la petite côte, le numéro de compte est [REDACTED]. S'il vous plaît, nous contacter dans les plus brefs délais, soit au plus tard d'ici lundi le 24. Mars avant 17 h au 18773807373 merci.

Vous avez reçu un message vocal de [+15142526707](tel:+15142526707).

Nous vous remercions d'utiliser le service de transcription. Si aucune transcription n'apparaît plus haut, cela est dû à une qualité audio insuffisante.

[Configurer la messagerie vocale](#)

De : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#)
Objet : 2025-04-16 - Rapport mensuel ORG 0694
Date : 16 avril 2025 10:00:27
Pièces jointes : [image003.png](#)
[PC Rapport mensuel 2025-04.pdf](#)
[0020_001.pdf](#)
[AO PC système incendie.pdf](#)

Bonjour,
Voici le rapport mensuel, avec les contrats en annexe.
Merci,

Charlotte Barrette-Brisson

Coordonnatrice des opérations en gestion immobilière



T. 514 933-2755 poste 2527
C. cbarrette-brisson@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-04-22 - Plan de redressement
Date : 22 avril 2025 14:13:24
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Plan de redressement Petite Côte 2025-04.pdf](#)

Bonjour Marilyne.

Voici le plan de redressement, avec quelques jours de retard, je m'en excuse.

J'avais besoin de consulter une collègue qui était absente.

Bonne journée,

Charlotte Barrette-Brisson

Coordonnatrice des opérations en gestion immobilière



T. 514 933-2755 poste 2527
C. cbarrette-brisson@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-05-01 - RE: 694_Ch Petite Cote - Factures Honoraires Gérer son quartier
Date : 1 mai 2025 09:45:09
Pièces jointes : [image003.jpg](#)
[image001.png](#)
[2025-04 Heures GSQ.pdf](#)

PJ non incluses, art. 23, 24

Bonjour,
Voici avril.

Charlotte Barrette-Brisson

Coordonnatrice des opérations en gestion immobilière



T. 514 933-2755 poste 2527
C. cbarrette-brisson@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Marilyne Demers
Envoyé : 1 mai 2025 09:02
À : Charlotte Barrette-Brisson
Objet : 694_Ch Petite Cote - Factures Honoraires Gérer son quartier

Bonjour Charlotte,

Je me permets de faire un suivi avec toi suite à notre discussion téléphonique d'hier.

Quand est-ce que tu crois être en mesure de me soumettre une estimation ou la facturation des heures réalisées à ce jour ?

Merci de me revenir rapidement.

Bonne journée !

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Charlotte Barrette-Brisson](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-05-01 - RE: 694_Ch Petite Cote - Factures Honoraires Gérer son quartier
Date : 1 mai 2025 09:13:52
Pièces jointes : [image003.jpg](#)
[image001.png](#)
[2025-03 Heures GSO.pdf](#)
[2025-02 Heures GSO.pdf](#)

PJ non incluses, art. 23, 24

Bonjour Marilyne,
Je suis en train de comptabiliser les heures d'avril, mais en attendant voici les heures de février et mars.

Je t'envoie avril sous peu

Charlotte Barrette-Brisson

Coordonnatrice des opérations en gestion immobilière



T. 514 933-2755 poste 2527
C. cbarrette-brisson@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Marilyne Demers

Envoyé : 1 mai 2025 09:02

À : Charlotte Barrette-Brisson

Objet : 694_Ch Petite Cote - Factures Honoraires Gérer son quartier

Bonjour Charlotte,

Je me permets de faire un suivi avec toi suite à notre discussion téléphonique d'hier.

Quand est-ce que tu crois être en mesure de me soumettre une estimation ou la facturation des heures réalisées à ce jour ?

Merci de me revenir rapidement.

Bonne journée !

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Denis Barbeau](#)
A : [Charlotte Barrette-Brisson](#); [Danielle Tremblay](#); [Serghei Ivanov](#); [Mahfoud Hadjadj](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Marilyne Demers](#); [Nadine Vermette](#); cmayrand@fhcq.coop
Objet : 2025-05-02 - Convocation AGA
Date : 2 mai 2025 09:45:30
Pièces jointes : [ODJ AGA 13 mai 2025.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la convocation à l'assemblée générale annuelle de la coopérative la petite côte.

Étant donné la situation particulière à la coopérative, il n'y aura pas d'élection au conseil d'administration.

Toutefois, il est prévu une élection pour constituer un comité de sélection afin de combler les logements vacants.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence en répondant au courriel.

Cordialement,

Denis Barbeau

Secrétaire, conseil d'administration provisoire

Coopérative d'habitation la petite côte.

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : 2025-06-18 - Rapport mensuel de juin
Date : 18 juin 2025 19:23:20
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Rapport mensuel juin 2025.docx](#)

Bonjour Marilyne,

Je joins le rapport du CA provisoire et te confirme ma présence sur TEAMS demain à 10H en remplacement de ma collègue Charlotte.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Mahfoud Hadjadji](#); [Charlotte Barrette-Brisson](#); [Danielle Tremblay](#)
Objet : 2025-10-28 - RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025
Date : 28 octobre 2025 12:11:16
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.jpg](#)
[Formulaire BR_compte 63713.xlsx](#)
[Formulaire BR_compte 63813.xlsx](#)
[F-CMTL-01-389.pdf](#)
[671389-60-2025.pdf](#)

PJ non incluses, art. 23, 24

Merci pour vos commentaires.

D'accord, je vous envoie ci-joint les demandes pour ajouter des fonds supplémentaires aux comptes suivants pour l'année 2025 :

Art. 23, 24

- **63713 Taxes municipales** – ajouter [REDACTED] supplémentaires

Art. 23, 24

- **63813 Primes d'assurance** – ajouter [REDACTED] supplémentaires

Je parlais plutôt d'**ajuster les montants dans le budget initial pour 2026 par exemple**, en fonction des besoins réels, afin de ne pas avoir à demander une révision des taxes et assurances chaque année.

Concernant les honoraires du mois de décembre, ceux-ci sont facturés selon les heures réellement travaillées. À la date limite du 25 novembre, je ne connaîtrai pas encore le montant exact à demander. Serait-il possible de demander une révision sur la base de montant estimatif ?

Cordialement,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Marilyne Demers

Envoyé : 28 octobre 2025 11:32

À : Serghei Ivanov

Cc : Denis Barbeau ; Mahfoud Hadjadji ; Charlotte Barrette-Brisson ; Danielle Tremblay

Objet : RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour monsieur Ivanov,

Vous trouverez mes commentaires *en bleu* ci-dessous.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Serghei Ivanov <sivanov@gerersonquartier.com>

Envoyé : 28 octobre 2025 10:37

À : Marilyne Demers <marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>; Mahfoud Hadjadjji <mhadjadjji@gerersonquartier.com>; Charlotte Barrette-Brisson <cbarrette-brisson@gerersonquartier.com>; Danielle Tremblay <dtremblay@gerersonquartier.com>

Objet : RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour Madame Demers,

Merci d'avoir accepté notre demande. Je prévois en faire une autre avant la date limite de novembre pour les honoraires du mois d'octobre et des 2 à 3 premières semaines de novembre. Les honoraires de décembre seront comptabilisés en 2026. *Les honoraires du mois de décembre doivent être inclus dans la prochaine demande de budget sous une base budgétaire. Dans le cas contraire, les honoraires devront être traités en reconnaissance aux états financiers, et le versement des sommes pourra avoir lieu uniquement lors de la vérification des états financiers par la SHQ (2 à 4 ans). La reconnaissance aux états financiers prive l'organisme des sommes, et peut avoir un impact au niveau de la liquidité.*

Le service des appels d'urgence a été mis en place à partir du 1er avril. Les frais sont effectivement inclus dans le budget ACE.

Concernant les taxes, assurances et chauffage, je ne prévois pas demander de révision budgétaire. Oui, les factures réelles dépassent le budget accordé, mais je comprends que la SHQ accepte ces dépassements et se base sur les factures réelles. *Oui, effectivement la SHQ accepte ces dépenses sur une base des dépenses réelles.* Le manque de fonds dans ces postes est compensé par des économies dans d'autres, donc la coopérative ne rencontre pas de problème de liquidité. *La révision budgétaire d'ajuster les budgets en fonction des besoins réels, un meilleur suivi par l'organisme, permet une liquidité ou une enveloppe ACE plus importante et permet de réviser l'enveloppe ACE de l'organisme en fonction de l'augmentation des besoins.* De manière générale, il serait préférable que la SHQ accorde un budget plus élevé pour ces postes dès le début de l'année, afin de refléter les dépenses réelles. *Les demandes de révision budgétaires peuvent être réalisées en début ou en cours d'année selon les besoins de l'organisme.* J'ai un exemple de formulaire pour la révision de l'enveloppe ACE, mais j'imagine qu'il existe un autre formulaire pour la révision des taxes et assurances pour les montants dans le budget initial? *Vous trouverez le document nécessaire sur le site de la SHQ – Demande de révision budgétaire. Documents et formulaires - Société d'habitation du Québec Ce document doit être transmis avec toutes les pièces justificatives nécessaires.*

Bonne journée.

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier

T. 514 933-2755 poste 2399



C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Marilyne Demers <marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 octobre 2025 15:24

À : Serghei Ivanov <sivanov@gerersonquartier.com>

Cc : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>; Mahfoud Hadjadjji <mhadjadjji@gerersonquartier.com>; Charlotte Barrette-Brisson <cbarrette-brisson@gerersonquartier.com>; Danielle Tremblay <dtremblay@gerersonquartier.com>

Objet : RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour M. Ivanov,

La demande de budget supplémentaire pour les frais de gestion de l'administration provisoire est autorisée. Ce montant sera inscrit au BR03.

Je profite de l'occasion pour vous soumettre les dates limites pour la transmission des demandes de budgets supplémentaires.

- 12^e Versement : 28 octobre
- 13^e Versement : 25 novembre.

J'aimerais obtenir des informations supplémentaires relativement au budget.

- Frais de services d'appel d'urgence
 - La SHQ a autorisé les frais pour le service d'appel d'urgence.
 - Le service a-t-il été mis en place et à partir de quelle date ?
 - Est-ce que les frais seront pris dans l'enveloppe ACE ?
- Impôt foncier municipal, prime d'assurance, revenu, etc
 - Est-ce que des demandes de budgets révisés pour ces éléments seront soumis ?

En attente de votre retour.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Serghei Ivanov <sivanov@gerersonquartier.com>

Envoyé : 21 octobre 2025 11:53

À : Marilynne Demers <marilynne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>; Mahfoud Hadjadji <mhadjadji@gerersonquartier.com>; Charlotte Barrette-Brisson <cbarrette-brisson@gerersonquartier.com>; Danielle Tremblay <dtremblay@gerersonquartier.com>

Objet : RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour Madame Demers,

Je vous prie de bien vouloir ajouter les montants supplémentaires au poste budgétaire **61749 –**

Autres dépenses d'administration de la **Coop Petite Côte**.

Cette demande de révision concerne les honoraires de GSQ relatifs au mandat d'administration provisoire confié par la SHQ, pour les tâches exécutées telles que décrites dans les factures ci-jointes, couvrant les mois de **juin, juillet, août et septembre**.

Merci et bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Serghei Ivanov

Envoyé : 23 juin 2025 16:26

À : marilynne.demers@shq.gouv.qc.ca

Cc : Charlotte Barrette-Brisson <cbarrette-brisson@gerersonquartier.com>

Objet : No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour Madame Demers,

Veuillez trouver ci-joint une demande de révision du budget 2025 de la **Coopérative d'habitation La Petite Côte (org. no 694)**, pour le poste budgétaire **61749 – Autres dépenses d'administration**.

Cette révision concerne les honoraires de GSQ relatifs à la réalisation du mandat d'administration provisoire confié par la SHQ, incluant les tâches exécutées telles que décrites dans les factures jointes, couvrant les mois de février, mars, avril et mai 2025.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou besoin de précisions.

Bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Marilyne Demers](#)
A : [Denis Barbeau](#)
Objet : 2025-11-05 - RE: RAM - Remise à neuf de logements - Approuvé SHQ
Date : 5 novembre 2025 17:30:00
Pièces jointes : [image002.jpg](#)
[image003.png](#)

Bonjour M. Barbeau,
La SHQ autorise exceptionnellement à procéder aux travaux considérant que ces derniers doivent être réalisés d'ici le 31 décembre.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Denis Barbeau

Envoyé : 29 octobre 2025 16:40

À : Marilyne Demers

Objet : RE: RAM - Remise à neuf de logements - Approuvé SHQ

Bonjour,

J'ai communiqué avec M. Leduc pour le PPI.

Si je comprends bien je ne peux autoriser l'entrepreneur à débiter les travaux dans le logement sans le PPI ?

Merci.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com

De : Marilyne Demers [<mailto:marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 28 octobre 2025 13:53

À : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Cc : Dupras Joelle <direction@gerersonquartier.com>; Axel Meghezzi <ameghezzi@fhcq.coop>; Éric Leduc <eleduc@fhcq.coop>

Objet : RAM - Remise à neuf de logements - Approuvé SHQ

Bonjour M. Barbeau,

La demande de budget supplémentaire au montant de [REDACTED] est approuvé pour la

remise à neuf du logement ■.

Les travaux doivent être entièrement réalisés d'ici le 31 décembre.

Le Centre de services doit transmettre un PPI révisé aussitôt que possible en incluant cette demande de budget pour approbation par la SHQ. Bien vouloir m'aviser lorsque le PPI sera transmis.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Envoyé : 17 octobre 2025 15:53

À : Marilyne Demers <marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Dupras Joelle <direction@gerersonquartier.com>

Objet : Rapport trimestriel au 30 septembre 2025

Bonjour madame Demers,

Bon retour de vacances !

Vous trouverez en pièces jointes le rapport trimestriel du conseil d'administration provisoire et les documents en annexes.

En attendant de vous retrouver lundi à 13h30 pour en discuter.

Bon week-end.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire



T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2

Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Mahfoud Hadjadji](#); [Danielle Tremblay](#)
Objet : 2025-11-25 - No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025
Date : 25 novembre 2025 14:54:12
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Formulaire BR_compte 61749 \(demande no3\).xlsx](#)
[GSQ 20660.pdf](#)

PJ non incluses, art. 23, 24

Bonjour Madame Demers,

Je vous prie de bien vouloir ajouter les montants supplémentaires au poste budgétaire **61749 – Autres dépenses d'administration** de la Coop Petite Côte.

Cette demande de révision concerne les honoraires de GSQ liés au mandat d'administration provisoire, pour les tâches exécutées telles que décrites dans la facture ci-jointe, couvrant les mois d'octobre et de novembre. J'ai également inclus une prévision pour le mois de décembre, tel que convenu.

Merci et bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

CONTRAT POUR L'ADMINISTRATION PROVISOIRE D'UN ORGANISME D'HABITATION

ENTRE :

MADAME FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU, MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION, dont les bureaux sont situés à l'édifice Marie-Guyart, aile Jacques-Parizeau, 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage, Québec (Québec), G1R 5E7;

ci-après : « **Ministre** »

ET

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, organisme public légalement constitué par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), représentée par M. Jean Martel, ing., président-directeur général, dûment autorisé en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6.1), ayant son siège à l'édifice Marie-Guyart, aile Jacques-Parizeau, 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage, Québec (Québec), G1R 5E7;

ci-après : « **Société** »

ET

GÉRER SON QUARTIER, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-67.2), ayant son siège au 2155, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9, ici représentée et agissant par M^{me} Marika Leclerc, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes;

ci-après : « **Prestataire de services** »

ATTENDU QUE la Ministre a suspendu les pouvoirs des administrateurs de la Coopérative d'habitation La Petite Côte (Coopérative) en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (Loi);

ATTENDU QUE le Prestataire de services a été désigné comme administrateur provisoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les rôles et les responsabilités du Prestataire de services ainsi que les conditions et modalités de son administration provisoire;

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. OBJET

La Ministre mandate le Prestataire de services pour réaliser le mandat décrit à l'annexe 1.

La Ministre confie l'ensemble de l'administration du présent contrat à la Société, laquelle accepte.

2. CONTREPARTIE

Les honoraires de personnes désignées par le Prestataire de services et autorisées par la SHQ afin d'exécuter le présent mandat, seront calculés selon un taux horaire de [REDACTED] chacun, et ce, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autre frais, coûts ou dépens, sauf ceux mentionnés à la clause 3 du présent contrat.

Le montant du contrat exclut la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Ces dernières doivent être facturés en sus des montants alloués aux services effectués, le cas échéant.

Ces honoraires seront à la charge de la Coopérative, tel que prévu à l'article 85.7 de la Loi.

3. DURÉE

Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le 15 janvier 2025 et se termineront le 15 janvier 2026. Toutefois, le contrat pourra être prolongé, jusqu'à un maximum de 6 mois à la fois, advenant la prolongation de l'administration provisoire. Il sera alors automatiquement prolongé.

4. INTERPRÉTATION

- 4.1** Les parties s'engagent à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.
- 4.2** Lorsque le contrat fait référence à une loi spécifique, cela comprend tous les règlements adoptés en vertu de celle-ci, toutes les modifications s'y

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

rapportant, ainsi que toute loi ou tout règlement qui complète ou remplace cette loi ou ce règlement, le cas échéant.

- 4.3** Toute poursuite judiciaire se rapportant au présent contrat devra être intentée dans le district judiciaire de Québec, province de Québec, Canada.
- 4.4** Les parties reconnaissent que les stipulations inscrites au présent contrat, incluant les annexes, constituent l'ensemble des droits et des obligations leur incombant en vue de l'atteinte de son objet. Le Prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lues et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.
- 4.5** Tout contrat, toute entente, tous pourparlers et tout autre accord qui pourraient être intervenus entre les parties antérieurement à la signature du présent contrat et portant sur le même objet sont nuls et sans effet.
- 4.6** En cas de conflit entre les annexes et le présent contrat, ce dernier prévaudra.
- 4.7** Si une ou plusieurs clauses du présent contrat se révélaient nulles ou étaient déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'un tribunal compétent, les autres clauses contractuelles garderont toute leur force et leur portée, ladite (lesdites) clause(s) étant alors réputée(s) non écrite(s), mais n'entraînant pas la nullité du contrat.
- 4.8** Toutes les sommes d'argent indiquées dans le contrat sont en devises canadiennes.
- 4.9** Tout mot utilisé au masculin ou au singulier dans le contrat peut, lorsque le contexte le requiert, s'interpréter au féminin ou au pluriel et inversement.

5. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

En plus des autres obligations prévues au présent contrat, le Prestataire de services s'engage notamment à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat de façon professionnelle, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec la Société dans l'exécution du contrat;

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

- c) remettre à la Société et/ou à la Coopérative tous les documents, matériels, outils et équipements que ces derniers lui auront fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive de la Société et/ou de la Coopérative.

En outre, le Prestataire de services garantit que le contenu de ses représentations à la Société ainsi que les informations concernant ses employés sont conformes à la réalité et représentent fidèlement ce qu'il est en mesure de faire pour exécuter le mandat.

6. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, la Société se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

La Société fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le Prestataire de services dans les trente (30) jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la Société accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le Prestataire de services.

La Société ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le Prestataire de services que pour bonne et valable raison relative à la qualité du travail compte tenu de l'objet de ce contrat donné au Prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

La Société se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le Prestataire de services aux frais de ce dernier.

7. RÉSILIATION

La Ministre et la Société se réservent le droit de résilier le contrat pour un motif qu'elles n'auront pas l'obligation de motiver.

Dans un tel cas, la Ministre ou la Société doit adresser un avis écrit de résiliation au Prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par ce dernier.

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

En cas de résiliation du présent contrat, le Prestataire de services doit remettre à la Société les documents en sa possession, ainsi que le résultat des travaux effectués et des services rendus pour la période écoulée du contrat. Le Prestataire de services a alors droit aux honoraires correspondant à la valeur réelle des services rendus et des travaux effectués jusqu'à la date de la résiliation, sauf si aucun honoraire n'est prévu au présent contrat.

En cas de résiliation, le Prestataire de services s'engage à collaborer avec la Société afin d'assurer une transition sans heurts vers tout nouveau prestataire de services. Aucune rémunération ne sera due au Prestataire de services pour cette raison.

8. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés à un ou des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la Ministre et de la Société.

9. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

10. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le Prestataire de services est responsable de tous les dommages causés par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat y compris les dommages résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le Prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre et la Société contre tout recourt, toutes réclamations, demandes, poursuites et autres procédures prises par toute personne en raison des dommages ainsi causés.

11. RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de la Ministre et de la Société, ces dernières n'assumeront aucune responsabilité à l'égard de tous les

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

dommages matériels subis par le Prestataire de services, ses employés, agents, représentants, administrateurs, dirigeants ou sous-traitants.

12. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la Société, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le Prestataire de services s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

13. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Aux fins de la réalisation du présent contrat, les parties désignent respectivement les personnes suivantes :

- a) Pour la Société : M^{me} Mercedes Jean-Louis
Téléphone : 514-873-8775 poste 33037
mercedes.jean-louis@shq.gouv.qc.ca
- b) Pour le Prestataire de services : M^{me} Marika Leclerc
Téléphone : 514-933-2755
mleclerc@gerersonquartier.com

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

**EN FOI DE QUOI, LE PRÉSENT CONTRAT A ÉTÉ SIGNÉ EN TRIPLE EXEMPLAIRE
AUX DATES ET AUX LIEUX SUIVANTS :**

Québec, le 28 janvier 2024 2025

MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION

Art. 53, 54

France-Élaine Duranceau

Québec, le 23 janvier 2025 2025

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Art. 53, 54

Jean Martel, ing.
Président-directeur général

Montréal, le 2025-01-21 2025

GÉRER SON QUARTIER

Art. 53, 54

Marika Leclerc
Directrice

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU MANDAT

1- CONTEXTE

La Coopérative d'habitation La Petite Côte (Coopérative) a conclu un accord d'exploitation le 9 août 1988 avec la Société d'habitation du Québec (Société) concernant la gestion de l'immeuble subventionné par l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Programme de logement sans but lucratif, volet privé. La Coopérative compte 9 logements destinés aux familles et aux personnes seules

Il a été constaté et/ou soulevé :

- que les administrateurs ont manqué aux obligations que le Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991) leur impose, ainsi qu'à celles qui découlent du Programme AccèsLogis (ACL) et de la convention d'exploitation;
- qu'un ou plusieurs administrateurs ou autres dirigeants de la Coopérative ont posé un geste incompatible avec les règles de saine gestion applicable à un organisme qui reçoit de l'aide financière accordée sur les fonds publics;
- que des pratiques incompatibles avec les objectifs ou les normes du programme d'habitation, en vertu duquel l'aide financière est octroyée à la Coopérative, ont eu cours au sein de celui-ci;
- qu'un ou plusieurs administrateurs ou autres dirigeants de la Coopérative ont intimidé, harcelé ou maltraité tout occupant d'un logement situé dans un immeuble d'habitation appartenant ou administré par la Coopérative ou n'ont posé aucun acte pour mettre fin à la maltraitance, au harcèlement ou à l'intimidateur qui leur est dénoncé.

La nomination d'un administrateur provisoire est nécessaire pour la Coopérative afin de résoudre les problèmes de fonctionnement constatés notamment en exerçant un redressement complet en matière de gouvernance afin de rétablir les règles de saine gestion applicable en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de la Coopérative et du programme d'habitation.

Précisons que lorsqu'un organisme d'habitation est mis sous administration provisoire, les pouvoirs des administrateurs du conseil d'administration (C.A.) sont suspendus et l'administrateur provisoire se substitue à celui-ci pendant la durée du mandat qui est au maximum de 12 mois et peut être prolongé d'au plus 6 mois à la fois.

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

2- MANDAT

Le Prestataire de services est mandaté pour résoudre les problèmes de fonctionnement constatés à la Coopérative en assurant le rôle d'administrateur provisoire et effectuer les rapports requis.

L'administrateur provisoire dispose de tous les pouvoirs et responsabilités spécifiques et attribuables au C. A., notamment en matière de gestion financière, comme l'approbation du budget, le recouvrement de loyer impayé et l'octroi de contrats et a accès à tout document ou informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions. De plus, tous les chèques, virements et paiements doivent être signés et autorisés par ce dernier.

L'administrateur provisoire a le pouvoir d'admettre, de restituer, d'exclure et de suspendre les membres de la Coopérative (mais pas les administrateurs).

Durant l'administration provisoire, sont privées d'effet les dispositions de l'acte constitutif de la Coopérative ou d'une loi qui lui est applicable, qui assujettissent à l'autorisation ou à l'approbation de l'assemblée des membres la validité d'un acte fait par le C. A.

Tout au long de l'administration provisoire, l'administrateur veille à ce que les mesures soient prises pour redresser la situation qui a entraîné l'administration provisoire. Il devra proposer des solutions permettant de résoudre, de façon définitive et à long terme, la situation et d'assurer une saine gestion.

L'administrateur provisoire devra contacter rapidement le C. A. de la Coopérative et le rencontrer pour lui expliquer son rôle et le déroulement de l'administration provisoire. Au besoin, il rencontrera l'assemblée générale des membres.

3- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À RÉALISER

Le Prestataire de services devra réaliser les activités suivantes, tout en respectant la convention d'exploitation signée entre la Société et la Coopérative :

- autoriser tous les chèques et l'approbation de toutes les allocations de dépenses;
- approuver toutes les dépenses routinières;
- admettre, restituer, exclure ou suspendre les membres de la Coopérative;
- approuver le budget, le recouvrement des loyers impayés ou tout compte client, le renouvellement des baux, l'augmentation des loyers, etc.;
- prendre les actions nécessaires à l'encontre des locataires en défaut de paiement (Tribunal administratif du logement, entente de paiement, etc.);
- adopter toute résolution y compris celle édictant un règlement;

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

- s'adjoindre des services d'un ou d'experts (si nécessaire);
- signer les baux pour et au nom de la Coopérative;
- octroyer les contrats nécessaires à la bonne gestion de la Coopérative et à la conservation de l'immeuble. Tout contrat de gestion externe doit être approuvé par la Société préalablement à son octroi et la Société doit être signataire du contrat à titre d'intervenante;
- passer outre toute disposition de l'acte constitutif de la Coopérative, de ses règlements internes ou d'une loi qui lui est applicable, qui assujettit à l'autorisation ou l'approbation des membres la validité d'un acte fait par le C. A.;
- adopter un code éthique, de déontologie et/ou de confidentialité, lequel est également applicable à tout expert mandaté par l'administrateur provisoire;
- participer à des rencontres régulières de suivi avec les représentants de la Direction de l'habitation sociale – Ouest et Sud du Québec de la Société;
- produire les biens livrables prévus au point 4;
- collaborer avec les procureurs de la Coopérative ou de la Société dans le cadre de tout litige, procédure judiciaire, mécanisme de règlement des différends ou autre procédure mettant en cause la Coopérative;
- le cas échéant, accepter une ou des prolongations du mandat pour au plus 6 mois additionnels;
- agir dans l'intérêt de la Coopérative.

4- BIENS LIVRABLES

Le Prestataire de services devra :

- produire et soumettre au moins 30 jours avant la fin de l'expiration du mandat, un rapport présentant les constats et les recommandations à la Ministre et à la Société. Ce rapport doit contenir tous les renseignements que la Ministre requiert. Ce rapport doit également être produit 30 jours avant la fin de l'expiration de chaque prolongation du mandat;
- tenir une rencontre statutaire mensuelle avec la Société;
- produire un rapport trimestriel à la Société quant aux travaux effectués et ceux planifiés;
- produire un compte définitif à la Ministre et à la Société à la fin du mandat. Ce compte doit être suffisamment détaillé pour permettre d'en vérifier l'exactitude et être accompagné des livres et pièces justificatives se rapportant à son administration;
- produire un rapport d'activité à la Coopérative au plus tard 30 jours après l'expiration de l'administration provisoire.

FED	JM	ML
MINISTRE	SOCIÉTÉ	PRESTATAIRE DE SERVICES
Initiales		

De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Danielle Tremblay](#); [Mahfoud Hadjadi](#)
Objet : No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte
Date : 23 octobre 2025 11:58:26
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour Madame Demers,

Je vous informe que nous venons de recevoir, de la part de l'auditeur, les états financiers de la Coop Petite Côte pour l'année 2024, que nous prévoyons d'approuver lors de notre prochaine réunion du conseil d'administration.

En les examinant, j'ai constaté un dépassement de l'enveloppe ACE d'environ [REDACTED] ainsi qu'une dépense de [REDACTED] au compte 62497 - Autres dépenses d'exploitation pour laquelle aucun budget n'avait été accordé par la SHQ.

Compte tenu de la situation difficile et des problèmes de gestion survenus en 2024, et puisqu'il est maintenant trop tard pour réviser le budget, serait-il possible d'ajouter une note afin que, lors de la révision des états financiers, le dépassement de l'enveloppe ACE et celui du compte 62497 soient acceptés à titre exceptionnel ?

Bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Danielle Tremblay](#); [Mahfoud Hadjadj](#)
Objet : Org 694 Coop. Petit Cote : Rapport trimestriel au 30 septembre 2025
Date : 16 octobre 2025 15:34:33
Pièces jointes : [image001.png](#)
[COOP Suivi budgétaire au 30092025.pdf](#)

Bonjour Mme Demers,
Vous trouverez ci-joint le rapport de suivi de budget au **30 septembre** de la Coop. La Petite Cote.
Bonne journée.

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Assistance DSFPO](#)
A : cbarrette-brisson@gerersonquartier.com
Cc : [Marilyne Demers](#)
Objet : Org. 000694 - Renouvellement de la convention d'exploitation
Date : 30 mai 2025 12:50:28
Pièces jointes : [Org694-EI50252-CE-Prolongation-2024.docx](#)
[image001.jpg](#)

Bonjour,

Le 10 janvier 2024, le décret numéro 1888-2023 a été signé pour permettre la continuité du financement du déficit d'exploitation de certains ensembles immobiliers du parc d'habitation à loyer modique dont l'autorisation est échue ou le deviendra d'ici le 31 décembre 2026.

Vous recevez donc cette communication en raison de l'échéance de la convention d'exploitation avec la SHQ relativement à l'un de vos ensembles immobiliers (EI). Afin de maintenir le versement de la subvention pour cet EI, la convention d'exploitation doit être prolongée.

Vous trouverez en pièce jointe la nouvelle convention à remplir selon les instructions citées ci-après :

- 1. L'organisme doit inscrire les informations suivantes :**
 - a. L'adresse de leur place d'affaires (déjà prérempli, à vérifier si tout est conforme);
 - b. Le nom de la représentante ou du représentant autorisé(e);
 - c. La date de la résolution désignant cette représentante ou de ce représentant(e);
 - d. Le numéro de la résolution mentionnant cette représentante ou ce représentant :
- 2. L'organisme doit retourner [par courriel](#) à la SHQ, au plus tard le 3 juillet 2025 les documents et informations ci-dessous :**
 - a. une version de la convention avec les champs requis remplis par l'organisme;
 - b. les résolutions afférentes des signataires;
 - c. Les adresses courriel des signataires autorisés pour procéder électroniquement à la signature de la convention d'exploitation.
- 3. La SHQ s'assurera de la validité des documents et transmettra par l'application CONSIGNO le renouvellement à signer par toutes les parties concernées.**

La convention demeurera valide jusqu'au 31 décembre 2026 et sera renouvelée automatiquement d'année en année, conformément à tout décret visant la continuité du programme temporaire.

Veuillez me contacter pour toute question additionnelle.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous souhaite une belle journée.

Cathy Lefebvre

Responsable du suivi financier SCHL

Direction du suivi financier des programmes

Société d'habitation du Québec

Édifice Marie-Guyart

Aile Jacques-Parizeau, 4e étage

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau

Québec (Québec) G1R 5E7

Cathy.Lefebvre@shq.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-643-4035, poste 31035 - me joindre de préférence par courriel

Sans frais : 1 800 463-4315



Rapport mensuel – Coopérative La Petite Côte

Avril 2025

1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est rencontré 5 fois depuis sa mise sur pieds : le 30 janvier, 20 février, 13 mars, 18 mars et 8 avril. Les PV sont joints au rapport.

Pendant ces rencontres, le CA a adopté 5 résolutions, dont 4 extraits de PV sont annexés, la dernière étant en préparation.

La prochaine rencontre du CA sera le 19 avril 2025. Les rencontres sont présentement plus fréquentes en fonction des besoins qui se présentent.

2. Gestion immobilière

2.1 Perception des loyers

Tous les locataires ont effectué des paiements en attendant que nous ayons le solde réel dû, car la conciliation des loyers n'était pas à jour avec BECCA.

BECCA a fourni le registre de loyer à jour au début avril, il est alors possible de faire la conciliation et de déterminer le solde de chaque locataire.

Certains locataires (particulièrement la locataire de l'appartement ■) ont cumulé un solde important, un plan de paiement sera proposé avant la fin du mois.

2.2 Réduction de bail

À la demande des locataires, nous avons effectué le calcul de réduction en cours d'année afin d'ajuster le montant à payer en fonction de leurs revenus (logements ■).

2.3 Renouvellements

Les avis de reconduction de bail sont prêts à être distribués aux membres de la coopérative, leur rappelant de nous faire parvenir les documents requis (preuves de revenu) avant le 30 avril. Les avis seront distribués cette semaine.

2.4 Déménagement de locataires

Art. 53, 54

D'après les constats du CA, [redacted] aurait suivi les procédures requises pour quitter le logement. Il n'est donc pas envisagé d'avoir recours au TAL. Toutefois, [redacted]

Art. 53, 54

[redacted]. Le CA lui a demandé les ODJ et les PV et toute pièce justificative pour

Art. 53, 54

démontrer que le travail a été effectué, car nous avons des factures de [redacted] pour les mêmes tâches.

Art. 23, 24, 53, 54

[redacted] n'a jamais fait suite à la demande. À noter qu'un chèque de [redacted] avait été émis en 2024 pour [redacted] et que le chèque n'a pas été encaissé.

Art. 53, 54

[redacted] a quitté le logement à la fin [redacted], mais n'aurait toutefois pas avisé le CA selon les règles de régie interne. [redacted] aurait plutôt fait des démarches auprès de la SHQ. Un avis juridique

Art. 53, 54

sera demandé à savoir si un dossier pourra être ouvert au TAL pour recouvrement de loyer. Toutefois, selon les analyses préliminaires, les frais de recouvrement de loyer dus seraient plus élevés que le total dû.

Art. 53, 54

[redacted]
[redacted]
[redacted]. Une visite sera effectuée au cours de la semaine pour consigner le tout, en présence d'un témoin externe (homme à tout faire assigné à la coopérative). Si des dommages ont été causés, ils seront ajoutés à la demande de non-paiement.

2.5 Dossiers juridiques

Art. 32

[redacted]
[redacted]
[redacted]

Art. 32

[redacted]
[redacted]

Art. 32

[redacted]
[redacted]

Art. 32

[redacted]
[redacted]
[redacted]

Art. 32

[redacted]
[redacted]
[redacted]

3. Gestion financière

3.1 Tenue de livres

Il y a eu 2 rencontres avec BECCA pour mettre au clair la situation. BECCA a reçu le mandat de terminer la tenue de livres pour 2024, nous attendons donc les résultats.

Il a été convenu par résolution que BECCA serait la meilleure entité pour poursuivre le mandat de tenue de livre pour 2025. L'offre de service a été retenu par le CA exceptionnellement sans appel d'offre, car la situation est pressante et particulière et il est avantageux pour la coop de prendre un professionnel qui connaît déjà le dossier.

Le contrat est joint au rapport.

3.2 Fournisseurs

Plusieurs chèques ont été préparés et sont en signature pour honorer les paiements des fournisseurs de la coop.

Il reste toutefois des factures réclamées par certains fournisseurs pour lesquels nous n'avons pas assez d'information pour effectuer des paiements sans justificatifs :

Art. 23, 24		[REDACTED]
Art. 23, 24		[REDACTED]
		[REDACTED]
		[REDACTED]
Art. 23, 24		[REDACTED]
		[REDACTED]
		[REDACTED]
		[REDACTED]
		[REDACTED]
Art. 23, 24		[REDACTED]
		[REDACTED]

3.3 États financiers

Gosselin et associés ont terminé la vérification des états financiers et ont envoyés la version finale le 10 avril 2025. Un rendez-vous sera pris cette semaine pour la remise des états financiers définitifs.

Art. 32

[REDACTED]

Voici l’avis reçu :

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

Art. 32 [Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

Art. 32 [Redacted]

[Redacted]
[Redacted]

Art. 32 [Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

Art. 32 [Redacted]
[Redacted]

[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

Art. 32 [Redacted]

[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

[Redacted]

Art. 32 [Redacted]

Art. 32

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Les démarches seront entamées dès aujourd’hui auprès du comptable et de la commission, la documentation de l’incident est déjà complétée.

Art. 53, 54

Après vérification, seul le numéro personnel de Charlotte Barrette-Brisson a été communiqué à [REDACTED]. Bien que cela constitue un bris de confidentialité, il ne porte pas atteinte à la confidentialité des données des locataires, uniquement de l’administratrice.

Toutefois, à la lumière de cet incident, le CA ira en appel d’offre pour trouver un autre vérificateur pour les états financiers de 2024.

4. Travaux entretien

BSI

La visite aura lieu le 26 mai, accompagné par Charlotte Barrette-Brisson.

Sécurité incendie

Une plainte d’un résident au SIM selon lequel le système incendie n’est pas conforme a entraîné l’émission d’un constat par le SIM et ces derniers exigent l’exécution des travaux.

Suite à un appel d’offre où 3 fournisseurs ont été sollicités, le contrat de mise aux normes a été octroyé à GSPI, le plus bas soumissionnaire sur les 2 entrepreneurs qui ont répondu à l’appel d’offre.

L’inspecteur incendie a précisé que si nous avons un contrat en main, il n’était pas nécessaire de faire les travaux en urgence, il veut surtout s’assurer que les travaux seront exécutés au cours des prochains mois.

Un suivi sera d’abord fait avec le centre de service pour savoir si ce constat eut être ajouté et que cette dépense passe par le programme RAM.

Le contrat de la mise aux normes est en annexe.

Il a été exigé par le SIM d’afficher un numéro d’urgence 24h/7 jours. Un contrat a donc été préparé par GSQ et approuvé par la SHQ afin d’assurer un service d’urgence, et l’avis est affiché selon les normes, à côté du panneau incendie. Ce contrat est également en annexe.

Travaux mineurs

Art. 23, 24 Une banque de [REDACTED]/heure a été approuvée pour Richard Boisvert, qui sera utilisée pour faire les menues réparations à la coop.

Remises en état

Les 2 logements vacants visités sont en relativement bon état. Il y a toutefois quelques travaux à faire.

Il a été proposé de faire faire la peinture par le futur locataire, et de faire faire les menues réparations à l'aide de la banque d'heure car aucun corps de métier n'est requis.

5. Organisation communautaire

Assemblée générale annuelle

Il a été déterminé que la date de l'AGA sera le 13 mai à 18h30.

Comité de sélection

Nous profiterons de l'AGA pour élire le nouveau comité de sélection.

Denis Barbeau sera responsable de former el comité et de l'accompagner.



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



PLAN DE REDRESSEMENT 2025-2026

Nom de l'organisme : Coopérative d'habitation La Petite Côte	No ORG : 0694
Préparé par : Charlotte Barrette-Brisson	Date : 17 avril 2025

Constats observés	Approche proposée pour régulariser la situation
Un problème de gouvernance a été constaté à plusieurs niveaux, particulièrement au niveau du fonctionnement du CA.	Le CA provisoire est composé de 5 membres employés de Gérer son quartier détenant l'expérience nécessaire pour tenir des conseils d'administration selon les règles : • Danielle Tremblay, présidente (expertise : gestion immobilière) • Denis Barbeau, vice-président et secrétaire (expertise : formateur et organisation communautaire) • Charlotte Barrette-Brisson, trésorière (expertise : travaux entretien, trésorerie et gestion immobilière) • Mahfoud Hadjadj, administrateur (expertise : gestion immobilière) • Serghei Ivanov, administrateur (expertise : gestion financière)
Plan d'action	
Éléments problématiques	Correctifs ou mesures
• Ordre du jour et procès-verbaux non conformes ou absents	Denis Barbeau prépare un ordre du jour pour chaque rencontre et le fait parvenir aux autres membres du CA avant chaque rencontre. Les procès-verbaux sont ensuite rédigés par le secrétaire de l'assemblée, puis envoyés par la suite aux autres membres avant la prochaine rencontre, pour approbation et adoption au prochain CA.
• Résolutions non conformes ou absentes	Les décisions nécessitant une résolution font chaque fois l'objet d'une proposition officielle, secondée par un membre du CA, le tout noté aux procès-verbaux. Après chaque rencontre (ou après une résolution par courriel), Denis Barbeau prépare l'extrait de PV pour consigner les résolutions au dossier de la coop.
• Rapports mensuels à la SHQ non transmis	Le premier rapport mensuel a été envoyé à la SHQ à la mi-mois par Charlotte Barrette-Brisson. Ce rapport sera envoyé chaque mois pour faire état de la situation.
• Documentation désuète, manque de classement, d'ordre et de suivis	Une adresse courriel gmail pour le conseil d'administration sera mise en place, ainsi qu'un Drive associé. Cela permettra de proposer une structure documentaire solide pour le prochain CA. De plus, un cartable et une clé USB contenant tous les ODJ, PV et résolutions sera remis au futur CA. À compter du mois de juin 2025, un rapport mensuel sera présenté par la trésorière pour adoption par le CA. GSQ établira ce modèle afin que le futur CA ait un gabarit solide pour poursuivre les travaux lors du départ de GSQ.



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



Art. 32

Dossiers juridiques - [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
Parts sociales : irrégularités et contrats manquants	Il faut régulariser la situation des parts sociales : certains locataires ont quitté mais n'ont pas encaissé leur chèque de remboursement de part sociale tandis que d'autres qui sont encore sur place ont encaissé le chèque, mais leur statut de membre avait été retiré sans fondement. Un compte distinct à l'institution financière de la coopérative devra être ouvert pour y déposer les parts sociales, et il y aura un registre de suivi des parts sociales, avec exigence de contrat de membre pour l'émission de part et de résolution pour émettre un remboursement quelconque. Chaque locataire actuel devra signer le contrat de membre s'il n'est pas au dossier.
L'organisme n'a pas procédé à la mise à jour de ses règlements	Le CA provisoire mettra à jour les règlements obligatoires ou facultatifs suite à une consultation auprès des membres. Cette consultation devrait se tenir avant les vacances d'été, et la mise à jour des règlements sera soumise par la suite à la SHQ pour l'obtention d'un nouveau certificat de conformité.

Constats observés	Mesure(s) corrective(s)
Le climat est très tendu entre les locataires, plusieurs plaintes en harcèlement ont été déposées par des membres de la coopérative pour harcèlement, intimidation, et comportements inappropriés de la part des membres du CA, en particulier contre les nouveaux membres.	Le CA devra rétablir la confiance des membres envers le conseil d'administration, et rétablir un climat de collaboration afin que les membres puissent fonctionner ensemble lors du départ de GSQ.
Plan d'action	
Éléments problématiques	Correctifs ou mesures



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 53, 54



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



Art. 53, 54

Plusieurs locataires ne semblent pas bien connaître les processus de bonne gouvernance et cela engendre des incompréhensions et des frustrations	Une formation pour comprendre ce qu'est une coopérative et son fonctionnement sera offerte en cours de mandat, au moment jugé opportun (il y a encore 3 logements à louer, et il serait préférable d'attendre l'arrivée des nouveaux membres pour faire la formation) [REDACTED]
--	--

Art. 53, 54

Art. 53, 54

Art. 32

Constats observés	Mesure(s) corrective(s)
Problèmes financiers et administratifs : Le rapport de vérification de la SHQ a révélé des manquements graves dans la gestion financière et administrative, y compris la perception des loyers, la gestion des dépenses, et le non-respect des accords avec la SHQ.	La comptabilité a été reprise à 100 % et des vérifications sont en cours sur les allégations. Une politique de dépense doit être élaborée, votée et mise en place.
Plan d'action	
Éléments problématiques	Correctifs ou mesures
Collecte de loyer non à jour, beaucoup de retard	Certaines locataires devaient avoir un calcul révisé de leur part de loyer, ce qui a été fait. Le futur CA sera formé pour effectuer cette tâche. L'arriéré de loyer a été réglé pour tous les locataires qui habitent toujours l'immeuble, sauf [REDACTED] Des démarches seront entreprises contre les locataires qui ont quitté sans droits [REDACTED] et potentiellement [REDACTED]. [REDACTED]
Tenue de livre et états financiers	La tenue de livre n'avait pas été complétée pour 2024 ; les travaux sont en cours et devaient être terminés à la fin avril. La tenue de livre pour 2025 a été confiée à BECCA Les états financiers 2023 sont complètes et approuvés, et seront présentés en AGA le 13 mai 2025. Le mandat pour les états financiers sera donné d'ici la fin avril.
Processus d'autorisation des dépenses inexistant, achats faits sans autorisation	Les cartes et accès bancaires ont été annulés, les demandes d'originaux aux institutions sont en cours pour tenter de valider qui a fait les achats. Un processus clair d'approbation des dépenses est en cours et sera adopté et en place pour le prochain CA.



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



Art. 53, 54

• Rapports financiers mensuels internes inexistant	Pour assurer un contrôle approprié, le CA préparera et adoptera les rapports suivants : • liste des comptes payés et à payer • liste des loyers à recevoir • liste des logements vacants • liste des soumissionnaires et des montants soumissionnés • conciliation bancaire trimestriellement • conciliation des revenus de location trimestriellement
• Approbation et ratification des dépenses	La politique viendra encadrer ces processus. Elle devrait être en place d'ici le mois de juin. En attendant, toute dépense est présentée et approuvée par le CA.
• Certaines sommes allouées pour des travaux n'ont pas été dépensées pour les travaux ou ont été encaissées avant l'exécution du mandat	Un constat de l'état des lieux a été fait : les travaux payés d'avance pour la réfection des escaliers et des murs des aires communes n'ont pas été complétés (ils sont à peine entamés). [REDACTED] [REDACTED]

Constats observés	Mesure(s) corrective(s)
Le comité de sélection ne fonctionne pas selon les règles.	Il faut revoir au complet le processus d'octroi de logement
Plan d'action	
Éléments problématiques	Correctifs ou mesures
• Il n'y a pas de comité de sélection fonctionnel	Le nouveau CA adoptera une résolution pour définir clairement dans le règlement de la coopérative le nombre de membres du CA. Le prochain comité de sélection sera élu lors de l'AGA du 13 mai 2025
• Les règles du comité de sélection ne sont pas suivies	Tous les membres du CS devront signer un engagement de confidentialité, et l'échéance des mandats sera consignée aux PV.
• Il n'y a pas de registre de demandes	Le nouveau CS aura un cartable et un dossier numérique pour conserver les demandes, et un fichier de suivi (registre des demandes) sera mis sur pied pour maintenance par le CA, avec les informations requises (date de réception, nom, numéro, date d'envoi de la réponse, admissibilité)
• Il n'y a pas de liste d'admissibilité	Une liste d'admissibilité sera également tenue par le CS, et cette liste devra être rendue accessible à la demande des membres, en conformité avec la Loi 25 (aucune donnée personnelle).
• Les locataires potentiels n'ont pas fourni de preuve de résidence	Il faudra s'assurer que cet élément est présent dans la liste de vérification du CS pour les demandes de logement
• La pondération des demandes de logements et pour les facteurs propres à l'organisme ne sont pas respectés.	Les pondérations seront revues par le CA avec le CS afin de s'assurer que le tout soit conforme. Une approbation du règlement F-20 (certificat de conformité) réglerait une partie du problème.



**Coopérative d'habitation
La Petite Côte**
3153, boul. Rosemont #10
Montréal (Québec)
H1Y 1M6



Absence d'organisation de la documentation	Le CS aura une adresse courriel dédié gmail, ainsi qu'un Drive pour y consigner les documents. Un cartable papier sera également tenu par le CS afin d'avoir une copie papier des documents pour vérification.
--	--

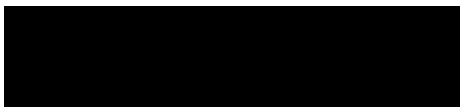
Constats observés	Mesure(s) corrective(s)
Il semble y avoir plusieurs irrégularités en lien avec les exigences de la SHQ	Il faut revoir plusieurs indicateurs et normaliser plusieurs dossiers en lien avec la SHQ
Plan d'action	
Éléments problématiques	Correctifs ou mesures
Dépassement de l'enveloppe ACE	Le CA s'assurera de faire un suivi financier rigoureux et régulier avec la SHQ. Il faudra un plan pérenne afin de définir clairement les dépenses que la coopérative pourra dépenser sur cette enveloppe. Une formation sera donc fournie aux locataires du comité entretien
Transmission des états financiers	Les états financiers vérifiés sont prêts pour 2023, ceux de 2024 commenceront sous peu (nous débutons l'appel d'offre et ferons approuver le vérificateur à la prochaine AGA du 13 mai 2025.)
Bilan de santé de l'immeuble	L'inspection de l'immeuble est prévue pour le 26 mai 2025. Entre-temps, il a été constaté par le SIM que la mise aux normes obligatoires CNB95 du système d'alarme n'a pas été effectuée. La coopérative a reçu un constat pour la mise aux normes. Un appel d'offre a été fait, l'entrepreneur a été sélectionné et la demande d'ajout de constat a été faite. Les travaux seront réalisés en mai 2025. Un suivi rigoureux sera fait auprès du centre de service pour les constats suite au BSI.
Gestion des contrats	Plusieurs contrats semblent être octroyés systématiquement aux mêmes entreprises ou personnes. Un processus d'appel d'offre officiel est mis en place pour le CA. Le CA mettra également en place un processus de rotation des fournisseurs.

Commentaires et suivis :

Ce plan de redressement a été préparé en cours de mandat, il sera donc sujet à révisions au fur et à mesure de nouveaux constats ou nouvelles mesures à mettre en place.

Date : 22 avril 2025

Art. 53, 54



Signature du rédacteur

Signature du représentant SHQ

Montréal, le 15 décembre 2025

Rapport de l'administrateur provisoire à la Ministre de l'habitation du Québec, madame Caroline Proulx et à la Société de l'habitation du Québec, représentée par M. Jean Martel, président-directeur général

Mise en contexte :

La Coopérative d'habitation La Petite Côte (Coopérative) a conclu un accord d'exploitation le 9 août 1988 avec la Société d'habitation du Québec (Société) concernant la gestion de l'immeuble subventionné par l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Programme de logement sans but lucratif, volet privé. La Coopérative compte 9 logements destinés aux familles et aux personnes seules.

Il a été constaté et/ou soulevé :

- que les administrateurs ont manqué aux obligations que le Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991) leur impose, ainsi qu'à celles qui découlent du Programme AccèsLogis (ACL) et de la convention d'exploitation ;
- qu'un ou plusieurs administrateurs ou autres dirigeants de la Coopérative ont posé un geste incompatible avec les règles de saine gestion applicable à un organisme qui reçoit de l'aide financière accordée sur les fonds publics ;
- que des pratiques incompatibles avec les objectifs ou les normes du programme d'habitation, en vertu duquel l'aide financière est octroyée à la Coopérative, ont eu cours au sein de celui-ci ;
- qu'un ou plusieurs administrateurs ou autres dirigeants de la Coopérative ont intimidé, harcelé ou maltraité tout occupant d'un logement situé dans un immeuble d'habitation appartenant ou administré par la Coopérative ou n'ont posé aucun acte pour mettre fin à la maltraitance, au harcèlement ou à l'intimidateur qui leur est dénoncé.

La nomination d'un administrateur provisoire est nécessaire pour la Coopérative afin de résoudre les problèmes de fonctionnement constatés notamment en exerçant un redressement complet en matière de gouvernance afin de rétablir les règles de saine gestion applicable en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de la Coopérative et du programme d'habitation.

Les services faisant l'objet du contrat de l'administration provisoire débuteront le **15 janvier 2025 pour se terminer le 15 janvier 2026**

Activités de l'administrateur provisoire :

Gouvernance

Intervention de l'administrateur provisoire :

L'administrateur provisoire a tenu 14 séances du conseil d'administration. Chacune des réunions avait un ordre du jour et un procès-verbal des réunions tenues fut produit pour chacune des rencontres. Les résolutions du CA apparaissent clairement dans les procès-verbaux.

L'administrateur provisoire a tenu une assemblée générale annuelle pour présenter les états financiers vérifiés de l'année 2023 aux membres de la coopérative. Lors de cette assemblée, il y a eu élection au comité de sélection pour combler les logements vacants. Une autre assemblée est prévue en janvier 2026 pour présenter les états financiers vérifiés de 2024 adoptés par l'administration provisoire le 3 novembre 2025.

Bloc de 20 heures de formation à l'intention des membres de la coopérative par la FHCQ

Finance et administration

Interventions de l'administrateur provisoire :

- L'administrateur provisoire à travailler avec les vérificateurs comptables pour faire audité les états financiers de la coopérative des années 2023 (firme Gosseini & associées) et 2024 (firme PLN).
- Prolongation du contrat de tenue de livres avec la firme BECCA
- Démarches pour mettre fin aux cartes de crédit en circulation et marges de crédit
- Conciliation des loyers, ententes de paiement et ouverture en non-paiement au TAL
- Ouverture d'un compte d'épargne pour les parts sociales
- Transmission des rapports mensuels et trimestriels à la SHQ

Comité de sélection

Interventions de l'administrateur provisoire :

- Élection d'un comité de sélection (le 13 mai 2025)
- Accompagnement du comité lors de la sélection de nouveaux membres
- Adoption d'un nouveau certificat de conformité (par le conseil d'administration provisoire) et d'une Politique de sélection qui sera adoptée en janvier 2026.

Interventions avec les membres

Interventions de l'administrateur provisoire :

- Rencontre avec les membres de la coopérative pour présenter les administrateurs provisoires
- Répondre aux demandes de réparation et différents suivis
- Organisation d'une AGA pour la présentation des états financiers vérifiés de 2023 et élection au comité de sélection le 13 mai 2025

Climat et relations entre les membres

Avec l'arrivée de l'administration provisoire en début d'année, 3 membres ont quitté la coopérative. [REDACTED]

Art. 53, 54

Une fois une période d'attentisme et de replis s'est installé pour plusieurs mois.

La création d'un comité de sélection en mai fut une première tentative de faire travailler les membres ensemble. Ce fut quelque peu laborieux, un membre a quitté le comité au bout de deux rencontres. La sélection de deux nouveaux membres fut unanime parmi les membres du comité. L'ajout de nouveaux membres quoique récent apporte une nouvelle dynamique. Un comité d'entretien s'est formé avec les deux nouveaux et un plus ancien. Une formation, pilotée par la FHCQ portant sur le thème Vivre en coop s'est tenue en novembre.

D'autres formations sont programmées.

Nous prévoyons recommander une composition de membre différente au conseil d'administration passant de 5 à 3 membres. Nous écartons la gestion en convention de membres en raison des séquelles qui subsistent encore parmi certains membres et qui rendrait la gestion de la coop plus difficile et viendrait alourdir le travail du gestionnaire pour laquelle une présence aux réunions est indispensable à la réussite de la prise en charge par les membres. La mise en place d'un comité entretien de trois membres ainsi qu'un comité de sélection comptant aussi trois membres compléterait l'organisation de la coopérative.

Interventions à venir

- Organisation en janvier 2026 d'une formation portant sur le rôle et les responsabilités des administrateurs (FHCQ) ;
- Organisation d'une assemblée générale pour élire des administrateurs, modifier la régie interne (composition du CA), adoption d'un certificat de conformité à jour et une Politique de sélection.
- Choix d'un gestionnaire par la coop et la SHQ
- Réunion avec le nouveau CA pour la transmission et le suivi des dossiers
- [REDACTED]

Recommandation de l'administration provisoire

[REDACTED]

[REDACTED]

Denis Barbeau, Administrateur provisoire,

Pour le conseil d'administration provisoire de la coopérative la petite côte

Rapport mensuel – Coopérative La Petite Côte

Juin 2025

1. Conseil d'administration

Nous avons tenu une 9^e réunion du conseil d'administration le 18 juin 2025.

2. Gestion immobilière

2.1 Perception des loyers

Avec la fermeture de l'année 2024 par la firme BECA, nous serons en mesure de concilier les arriérages de 2024 et d'insérer les loyers perçus depuis janvier 2025 dans HOPEM. Depuis janvier 2025 tous les loyers sont à jour.

2.2 Calculs de loyer 2025-2026 et renouvellements

Nous avons reçu la majorité des relevés des occupants et les avis de cotisation.

Art. 53, 54

[REDACTED]

Ils avaient la date limite du 6 juin pour remettre leurs documents.

2.3 Occupation des logements

Nous avons reçu une demande par le biais de boîte courriel de Charlotte concernant un rapport à produire les logements vacants en date du 31 décembre 2024. J'ai téléphoné pour avoir des informations pour accéder au portail. J'attends les instructions.

2.5 Dossiers juridiques

[REDACTED]

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

Art. 32

[REDACTED]

Art. 53, 54

[REDACTED]

Art. 53, 54

[REDACTED]

Art. 53, 54

[REDACTED]

Proposée par : Charlotte Barrette-Brisson

Appuyée par : Danielle Tremblay

Adopté à l'Unanimité

3. Gestion financière

3.1 Tenue de livres

La firme Becca a terminée l'année 2024. Elle préparera l'envoi au vérificateur pour l'audit de l'année 2024.

Nous travaillons l'année courante

4. Travaux entretien

BSI

Le bilan de santé immobilière a été complété le 26 mai dernier par M. Pierre Roy. Ce dernier mentionne dans une communication avec Charlotte que la toiture à révéler un revêtement TPO en bon état et bien installé mais il aimerait connaître la date d'installation de ce revêtement si vous avez cette information.

Nous attendons son rapport final.



Art. 53, 54

Travaux mineurs et remise en état

Les 2 logements vacants sont présentement en travaux mineurs et seront prêts pour la location le 1 juillet 2025.

Les clés des appartements et de la coop seront changé cette semaine.

À venir : Porte de la cour et intercom

5. Organisation communautaire

Comité de sélection

Nous avons obtenu du comité logement Rosemont une liste de requérants de 5 ½ pour combler les deux logements. Un courriel du comité de sélection de la coop a été créer et une invitation aux requérants à déposer leurs candidatures d'ici le 25 juin 2025 a été fait. Suivra une journée porte ouverte pour visiter les deux logements et des dates d'entrevus suivront. Nous souhaitons combler les deux 5 ½ pour le 1^{er} août 2025.

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : Rapport mensuel-Novembre 2025
Date : 9 décembre 2025 16:23:22
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Rapport mensuel novembre 2025.docx](#)

Bonjour,

En pièce jointe le rapport mensuel de novembre 2025.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : Rapport septembre 2025 modifié et BSI
Date : 18 septembre 2025 11:23:38
Pièces jointes : [image001.png](#)
P.J. non incluse art. 23, 24 [solde loyers.pdf](#)
[Rapport mensuel modifié sept 2025.docx](#)

Bonjour madame Demers,
En pièce jointe vous trouverez le rapport de septembre modifié après notre rencontre de lundi.
Vous trouverez les soldes des loyers (positif et négatif) tel que demandé.
Enfin le lien vers le rapport du BSI obtenu hier.
Bonne journée.
Download link



Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

Art. 23, 24

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Dupras Joelle](#)
Objet : Rapport trimestriel au 30 septembre 2025
Date : 17 octobre 2025 15:54:47
Pièces jointes : [image001.png](#)
P.J. non incluse, art. 23, 24 [Loyers à recevoir_30-09-2025.pdf](#)
P.J. non incluse, art. 23, 24 [Budget_30 septembre 2025.pdf](#)
[Lettre signée .pdf](#)
[Formation autorisée.pdf](#)
[État des résultats_30 septembre 2025.pdf](#)
[Rapport trimestriel octobre 2025.docx](#)

Bonjour madame Demers,

Bon retour de vacances !

Vous trouverez en pièces jointes le rapport trimestriel du conseil d'administration provisoire et les documents en annexes.

En attendant de vous retrouver lundi à 13h30 pour en discuter.

Bon week-end.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Danielle Tremblay](#)
Objet : RE: 694 - Rapport présentant les constats et recommandations à la ministre - Échéance 15 décembre
Date : 2 décembre 2025 11:10:47
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.jpg](#)

Bonjour madame Demers,
Bien reçu. On prépare ledit rapport.
Bonne journée.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Marilyne Demers [<mailto:marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 2 décembre 2025 10:53

À : Denis Barbeau

Cc : Danielle Tremblay

Objet : 694 - Rapport présentant les constats et recommandations à la ministre - Échéance 15 décembre

Importance : Haute

Bonjour monsieur Barbeau,

Suite à la présentation du rapport de redressement mis à jour, la SHQ demande d'obtenir un rapport présentant les constats et recommandations à la ministre.

Le rapport de l'administrateur provisoire doit être transmis **au plus tard le 15 décembre** à l'adresse courriel de la ministre.

Il est à noter que la non-réception de ce rapport **annule** l'administration provisoire et redonne automatiquement les responsabilités aux anciens membres du CA.

Voici les informations à inclure au rapport :

- Mise en contexte
 - Constats
 - Décision de la ministre
- Activités de l'administrateur provisoire
 - Objectifs
 - Interventions de l'administration provisoire
 - Interventions avec les membres
 - Principales interventions
 - Intervention à venir
- Constats et recommandation
 - Nécessité de poursuite l'administration provisoire et les raisons (il est recommandé de prévoir un délai de 6 mois, mais le mandat peut se terminer avant ce temps au besoin).
 - Recommandations
 - Exemples : administrateur externe, gestionnaire externe pour une période de x mois, fusion avec un autre organisme (suggestion).
 - CA
 - Conserver ou déchoir un administrateur.

- Pour déchoir un administrateur, il est important de se référer à la loi sur la justice administrative.
- Méthode souhaitée pour la reconstitution d'un CA
 - Annexes
 - Toutes pièces justificatives nécessaires.

Toutes autres informations pertinentes peuvent être ajoutées selon le cas échéant.

Je te laisse prendre connaissance de ce courriel et je me tiens disponible pour en discuter au besoin.

Plusieurs éléments sont déjà inscrits dans le plan de redressement.

Bonne journée.

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : RE: 694 - Rencontre - Suivi du dossier
Date : 12 septembre 2025 14:01:12
Pièces jointes : [image003.png](#)
[image012.jpg](#)
[image005.png](#)
[image007.png](#)
[image009.png](#)
[Rapport mensuel_sept_2025.docx](#)

Bonjour Marilyne

Je t'envoie le rapport mensuel de septembre avant notre rencontre de lundi matin pour aborder les autres points de l'ordre du jour.

Bon week-end et à lundi !

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Marilyne Demers [<mailto:marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 11 septembre 2025 13:25

À : Denis Barbeau

Objet : 694 - Rencontre - Suivi du dossier

Bonjour M. Barbeau,

Merci d'avoir transmis une réponse rapide et complète en réponse à ce courriel.

J'aimerais profiter de l'occasion pour faire un suivi sur nos rencontres mensuelles.

- Lundi le 11 août : La rencontre n'a pas eu lieu puisque vous étiez en vacances.
- Lundi le 8 septembre : Aucune personne n'était présente à la rencontre.

J'aimerais que nous puissions faire le tour de l'ensemble des éléments ensemble

- Révision du plan de redressement
- Rapport trimestriel
- Rapports mensuels non transmis.
- États financiers
- Suivi des travaux RAM
- Mise en place des comités
- Formation
- Etc.

Afin de convenir d'un moment qui vous convient, je vous envoie un sondage de disponibilité. Je vous remercie de bien vouloir y répondre dès que possible.



Sondage de disponibilité

694 - Rencontre - Suivi du dossier



1 heure durée



13 options de temps

[Vote](#)

[Afficher tous vos sondages](#)

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Denis Barbeau](#)
A : [Corinne Pomarez](#); [Dupras Joelle](#)
Cc : [Mercedes Jean-Louis](#); [Marilyne Demers](#); [Nadine Vermette](#); [Keith Lucien](#)
Objet : RE: Administration provisoire - Coopérative La Petite Côte -1ère prolongation - N/Ref : C-29242
Date : 20 janvier 2026 16:50:06
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image001.png](#)

Bonjour madame Pomarez,

À la demande de madame Demers dans un courriel du 18 décembre 2025, nous avons précisé les prochaines étapes de notre mandat d'administration provisoire de la coopérative la petite côte. Nous en avons également parlé avec M. Lucien le 12 janvier dernier que nous allions convoquer les membres de la coopérative le jeudi 22 janvier 2026 à une assemblée générale annuelle pour présenter les états financiers vérifiés de l'année 2024 et organiser des élections au conseil d'administration. Nous souhaitons toujours mettre en place une transition permettant la prise en charge des membres dans la gouvernance de leur coopérative. Notre analyse de la situation nous fait croire qu'un accompagnement du nouveau conseil d'administration versus le maintien d'une administration provisoire pour encore quelques mois serait davantage dans l'intérêt de la coopérative et de ses membres.

Nous demeurons à l'écoute et impliquer dans la poursuite de notre accompagnement.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Corinne Pomarez [mailto:corinne.pomarez@shq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 15 janvier 2026 14:35

À : Dupras Joelle

Cc : Mercedes Jean-Louis ; Denis Barbeau

Objet : Administration provisoire - Coopérative La Petite Côte -1ère prolongation - N/Ref : C-29242

Bonjour,

Nous vous invitons à trouver ci-joint la décision de la Ministre relativement à l'administration provisoire de la Coopérative La Petite Côte.

Cordialement,

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Corinne Pomarez](#); [Dupras Joelle](#)
Cc : [Mercedes Jean-Louis](#); [Marilyne Demers](#); [Nadine Vermette](#); [Keith Lucien](#)
Objet : RE: Administration provisoire - Coopérative La Petite Côte -1ère prolongation - N/Ref : C-29242
Date : 20 janvier 2026 16:50:06
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image001.png](#)

Bonjour madame Pomarez,

À la demande de madame Demers dans un courriel du 18 décembre 2025, nous avons précisé les prochaines étapes de notre mandat d'administration provisoire de la coopérative la petite côte. Nous en avons également parlé avec M. Lucien le 12 janvier dernier que nous allions convoquer les membres de la coopérative le jeudi 22 janvier 2026 à une assemblée générale annuelle pour présenter les états financiers vérifiés de l'année 2024 et organiser des élections au conseil d'administration.



Nous demeurons à l'écoute et impliquer dans la poursuite de notre accompagnement.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Corinne Pomarez [mailto:corinne.pomarez@shq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 15 janvier 2026 14:35

À : Dupras Joelle

Cc : Mercedes Jean-Louis ; Denis Barbeau

Objet : Administration provisoire - Coopérative La Petite Côte -1ère prolongation - N/Ref : C-29242

Bonjour,

Nous vous invitons à trouver ci-joint la décision de la Ministre relativement à l'administration provisoire de la Coopérative La Petite Côte.

Cordialement,

De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Denis Barbeau](#); [Mahfoud Hadjadji](#); [Danielle Tremblay](#)
Objet : RE: No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025
Date : 11 décembre 2025 11:32:24
Pièces jointes : [image001.png](#)
P.J. non incluse, art. 23, 24 [ABF1601_000694_000694_2025_PR-REG_DX_BR_20251126.pdf](#)

Bonjour Mme Demers,

Je voulais faire un suivi concernant ma demande ci-dessous pour l'ajout d'un budget supplémentaire pour la Coop Petite-Côte.

J'ai vu sur la plateforme qu'une nouvelle version du budget a été déposée le 26 novembre, mais elle semble identique à la version précédente.

Pouvez-vous me confirmer si les fonds demandés ont été ajoutés ? Si oui, pourquoi cela n'apparaît pas dans le budget ?

Merci et bonne journée.

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Serghei Ivanov

Envoyé : 25 novembre 2025 14:52

À : Marilyne Demers

Cc : Denis Barbeau ; Mahfoud Hadjadji ; Danielle Tremblay

Objet : No org 694 Coopérative d'habitation La Petite Côte : Formulaire BR 2025

Bonjour Madame Demers,

Je vous prie de bien vouloir ajouter les montants supplémentaires au poste budgétaire **61749 – Autres dépenses d'administration** de la Coop Petite Côte.

Cette demande de révision concerne les honoraires de GSQ liés au mandat d'administration provisoire, pour les tâches exécutées telles que décrites dans la facture ci-jointe, couvrant les mois d'octobre et de novembre. J'ai également inclus une prévision pour le mois de décembre, tel que convenu.

Merci et bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Charlotte Barrette-Brisson](#); [Danielle Tremblay](#)
Objet : RE: Rencontre et suivi plan de redressement
Date : 11 novembre 2025 15:23:56
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.jpg](#)
[Plan de redressement MODIFIÉ-db.pdf](#)
[Rapport mensuel Octobre 2025.pdf](#)

Bonjour madame Demers,
Voici le plan de redressement modifié et le rapport mensuel d'octobre.
On s'en reparle demain à 13h30.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Marilyne Demers [<mailto:marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 28 octobre 2025 10:01

À : Denis Barbeau

Cc : Charlotte Barrette-Brisson ; Danielle Tremblay

Objet : Rencontre et suivi plan de redressement

Bonjour M. Barbeau,

La rencontre initialement prévue le 10 novembre à 13 h 30 serait à reporter au 12 novembre à 13 h 30, si cela vous convient.

Lors de cette rencontre, j'aimerais que nous puissions faire le suivi mensuel ainsi qu'un point sur l'avancement du plan de redressement et les divers éléments en cours.

Merci de me confirmer si ce nouvel horaire vous convient.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : [Serghei Ivanov](#)
A : [Denis Barbeau](#); [Amina Houas](#); [Keith Lucien](#); [Danielle Tremblay](#)
Cc : [Marilyne Demers](#)
Objet : RE: Travaux de l'appartement 8-coop petite côte
Date : 22 janvier 2026 12:40:17
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image003.png](#)
[image004.jpg](#)
[image005.png](#)
[image006.jpg](#)
[Facture T26001- Projet 3153 - Rosemont - 20251230.pdf](#)

Bonjour M. Lucien,

Le montant de la facture ci-jointe pour les travaux de réparation effectués dans le logement 8 dépasse le budget accordé au **poste 64578 – Logement D**. Le dépassement s'élève à [REDACTED].

Pourriez-vous, s'il vous plaît, inscrire une note de reconnaissance aux états financiers indiquant que le budget de ce poste sera dépassé de [REDACTED] ?

J'aimerais également vérifier si une autre note de reconnaissance a bien été ajoutée concernant le dépassement au poste **61749 – Autres dépenses d'administration**. Mme Demers nous a confirmé qu'elle accepte le dépassement de [REDACTED] à ce poste. Je souhaitais simplement valider que la note a bien été ajoutée.

Merci beaucoup et bonne journée,

Serghei Ivanov

Gestionnaire financier



T. 514 933-2755 poste 2399
C. sivanov@gerersonquartier.com
F. 514 933-7802
A. 2155, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9
gerersonquartier.com

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

De : Denis Barbeau

Envoyé : 14 janvier 2026 10:11

À : Amina Houas ; Keith Lucien

Cc : Serghei Ivanov

Objet : RE: Travaux de l'appartement [REDACTED] coop petite côte

Bonjour Amina,

Je vous transfère la facture finale pour les travaux de l'appartement [REDACTED] de la coopérative la petite côte (0694).

Nous avons payé l'entrepreneur par chèque.

Bonne journée.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Amina Houas [<mailto:ahouas@fhcq.coop>]

Envoyé : 16 décembre 2025 15:09

À : Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>; Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Objet : RE: Travaux de l'appartement [REDACTED]-coop petite côte

Bonjour,

Je souhaite réaliser ces travaux cette année, puisque l'entrepreneur est déjà sur place.

Je suis consciente que nous ne pouvons pas faire de demande de budget supplémentaire. Toutefois, comme la totalité du budget RAM n'a pas été dépensée cette année, je voulais vérifier s'il serait possible d'utiliser un montant de [REDACTED] à même une autre ligne budgétaire disponible.

Merci de me confirmer si cette option est envisageable.

Cordialement,

Amina HOUAS

Chargée de projet

C [REDACTED]

7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (Québec) H3N 1X1

[Facebook](#) | [LinkedIn](#)

FHCQ | [fhcq.coop](#)



De : Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 décembre 2025 15:01

À : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>; Amina Houas <ahouas@fhcq.coop>

Objet : RE: Travaux de l'appartement [REDACTED] coop petite côte

Bonjour,

Je souhaite vous informer que le délai pour soumettre des demandes de budget supplémentaire est maintenant dépassé.

Par conséquent, je vous propose soit de présenter une demande en 2026, soit, si vous souhaitez tout de même procéder cette année, je pourrais inscrire une note de reconnaissance dans vos états financiers.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer la démarche que vous souhaitez privilégier.

Cordialement,

Keith Lucien

Conseiller en gestion

Habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

514-873-8775, poste 33022

Sans frais : 1 800 463-4315

www.habitation.gouv.qc.ca



De : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Envoyé : 15 décembre 2025 15:21

À : Amina Houas <ahouas@fhcq.coop>

Cc : Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Travaux de l'appartement [REDACTED] coop petite côte

Est-ce que M. Lucien doit aussi autoriser la dépense ?

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaires de travail : du mardi au vendredi

T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2

Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com



De : Amina Houas [<mailto:ahouas@fhcq.coop>]

Envoyé : 15 décembre 2025 15:20

À : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Cc : Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Travaux de l'appartement [REDACTED] coop petite côte

Bonjour,

Non ce n'est pas trop tard pour [REDACTED], vous pouvez inclure cela.

Cordialement.

Amina HOUAS

Chargée de projet

C. [REDACTED]

7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (Québec) H3N 1X1

[Facebook](#) | [LinkedIn](#)

FHCQ | fhcq.coop



De : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Envoyé : 15 décembre 2025 15:17

À : Amina Houas <ahouas@fhcq.coop>

Cc : Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Objet : Travaux de l'appartement [REDACTED] coop petite côte

Bonjour,

Le responsable des travaux de l'appartement [REDACTED] de la coopérative la petite côte m'indique qu'il a réparé des morceaux du plancher du salon (marqueterie) et pour un plus beau fini, il suggère de sabler et de vernir une partie de ce plancher.

Il estime le coût à [REDACTED]. Est-ce trop tard pour accepter d'inclure ce travail ?

Merci.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaires de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous ne reconnaissiez l'expéditeur et que vous sachiez que le contenu est sûr

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous ne reconnaissiez l'expéditeur et que vous sachiez que le contenu est sûr

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Cc : [Serghei Ivanov](#); [Danielle Tremblay](#)
Objet : Soumission- travaux # [REDACTED]
Date : 27 octobre 2025 09:45:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[26-07_3153 Rosemont_Soumission Construction - 20251024.pdf](#)

Bonjour madame Demers,

J'ai effectué une visite de l'appartement [REDACTED] avec un représentant de l'atelier Cédille pour la remise à niveau du logement [REDACTED] à la coop la petite côte.

Je vous sou mets leur soumission en pièce jointe. Dites-moi si nous pouvons allez de l'avant avec les travaux.

Bon début de semaine.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : [Marilyne Demers](#)
A : [Keith Lucien](#)
Objet : TR: 2026-01-13 - RE: 694 - Rapport à la ministre - Mandat administration provisoire
Date : 13 janvier 2026 11:46:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.jpg](#)
[Annexe au rapport à la misnistrre de l'habitation .docx](#)

Bonjour Keith,
Je te laisse le soin de faire un suivi à ce niveau si jugé nécessaire.
Bonne journée.

Marilyne Demers

Conseillère en gestion
Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Téléphone : 514 873-8775, poste 33058
Sans frais : 1 800 463-4315



De : Denis Barbeau

Envoyé : 13 janvier 2026 10:36

À : Marilyne Demers

Cc : Danielle Tremblay ; Dupras Joelle ; Mahfoud Hadjadji ; Serghei Ivanov ; Charlotte Barrette-Brisson ; Mercedes Jean-Louis ; Keith Lucien ; Nadine Vermette

Objet : 2026-01-13 - RE: 694 - Rapport à la ministre - Mandat administration provisoire

Bonjour madame Demers,

Vous trouverez en pièce jointe le complément d'information demandé le 18 décembre dernier.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Marilyne Demers [<mailto:marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 18 décembre 2025 09:26

À : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Cc : Danielle Tremblay <dtremblay@gerersonquartier.com>; Dupras Joelle <direction@gerersonquartier.com>; Mahfoud Hadjadji <mhadjadji@gerersonquartier.com>; Serghei Ivanov <sivanov@gerersonquartier.com>; Charlotte Barrette-Brisson <cbarrette-brisson@gerersonquartier.com>; Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>; Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Objet : 694 - Rapport à la ministre - Mandat administration provisoire

Bonjour monsieur Barbeau,

Suite à la réception du rapport à la ministre, je souhaite vous informer que la recommandation sera de poursuivre l'administration provisoire pour une période de 6 mois. Le mandat d'administration provisoire pourra se terminer avant l'échéance en fonction de l'avancement du redressement de la Coopérative.

L'administrateur provisoire devra :

- Présenter les recommandations pour conserver ou déchoir les anciens administrateurs.
- Évaluer les options pour la reconstitution d'un nouveau CA.
- Réaliser toutes tâches relativement au redressement de l'organisme.

Les rapports suivants seront attendus :

- Les rapports mensuels et trimestriels présentant les divers dossiers, interventions et/ou enjeux.
- Un rapport présentant les constats et recommandations à la ministre au moins 30 jours avant la fin de l'expiration du mandat de l'administration provisoire.
- Un rapport d'activité à la coopérative au plus tard 30 jours après l'expiration de l'administration provisoire.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cordialement,

Marilyne Demers

Conseillère en gestion

Direction de l'habitation sociale Ouest et Sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33058

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Denis Barbeau <dbarbeau@gerersonquartier.com>

Envoyé : 16 décembre 2025 11:03

À : Marilyne Demers <marilyne.demers@shq.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Rapport administration provisoire coopérative la petite côte

Voici le rapport.

Bonne journée.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2

Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com

De : Denis Barbeau

Envoyé : 12 décembre 2025 16:09

À : ministre@habitation.gouv.qc.ca

Cc : Dupras Joelle <direction@gerersonquartier.com>; Danielle Tremblay <dtremblay@gerersonquartier.com>; Keith Lucien <keith.lucien@shq.gouv.qc.ca>

Objet : Rapport administration provisoire coopérative la petite côte

Bonjour,

Voici le rapport de l'administration provisoire de la coopérative la petite côte.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431

C. dbarbeau@gerersonquartier.com

F. 514 256-7058

A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4

gerersonquartier.com

De : [Denis Barbeau](#)
A : [Marilyne Demers](#)
Objet : TR: Rapport administration provisoire coopérative la petite côte
Date : 16 décembre 2025 11:04:52
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Rapport à la ministre.pdf](#)
[Le cabinet de la ministre responsable de l'Habitation et ministre responsable de la Condition féminine.msg](#)

Voici le rapport.

Bonne journée.

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

De : Denis Barbeau

Envoyé : 12 décembre 2025 16:09

À : ministre@habitation.gouv.qc.ca

Cc : Dupras Joelle ; Danielle Tremblay ; Keith Lucien

Objet : Rapport administration provisoire coopérative la petite côte

Bonjour,

Voici le rapport de l'administration provisoire de la coopérative la petite côte.

Cordialement,

Denis Barbeau

Organisateur communautaire

Horaire de travail : du mardi au vendredi



T. 514 256-9037 poste 2431
C. dbarbeau@gerersonquartier.com
F. 514 256-7058
A. 2990, avenue de Granby, bureau 2
Montréal (Québec) H1N 2Z4
gerersonquartier.com

SOUS TOUTES RÉSERVES
ET PAR LA POSTE

Québec, le 14 janvier 2026

Organisme visé : Coopérative d'habitation La Petite Côte
10-3153, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1M6

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142354290

Administratrice : Madame Paola Morales

**DÉCISION DE LA MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 85.5
DE LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(PROLONGATION)**

La Coopérative d'habitation La Petite Côte (Coopérative) a signé un accord d'exploitation le 9 juin 1988 avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la gestion l'ensemble immobilier n° 50252 subventionné par l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Programme de logement sans but lucratif, volet privé. La Coopérative compte 9 logements destinés aux familles et aux personnes seules.

Étant un organisme financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), cet organisme répond à la définition d'un organisme d'habitation pour laquelle la SECTION VI.1 (articles 85.1 à 85.10) de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) relativement à l'administration provisoire est applicable.

... 2

Comme le prévoit l'article 85.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, par une décision motivée du 15 janvier 2025, Madame France-Élaine Duranceau, alors ministre responsable de l'Habitation, a suspendu les pouvoirs des administrateurs de la Coopérative à compter de la même date, pour une durée de 12 mois et a nommé Gérer son quartier à titre d'administrateur provisoire pour exercer les pouvoirs des administrateurs de la Coopérative durant la suspension. La décision a été communiquée aux administrateurs et un avis a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 février 2025. L'administration provisoire se termine le 15 janvier 2026.

Conformément à l'article 85.4 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la soussignée a reçu, le 12 décembre 2025, le rapport de Gérer son quartier faisant état de ses constatations et de ses recommandations. Celle-ci recommande de prolonger l'administration provisoire. En effet, plusieurs interventions ont été réalisées jusqu'ici, mais il en reste encore quelques-unes à effectuer afin de remédier aux situations et manquements invoqués dans la décision du 15 janvier 2025.

L'article 85.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec prévoit la possibilité pour la soussignée de prolonger l'administration provisoire pour une période maximale de 6 mois. Il est justifié de prolonger l'administration provisoire de la Coopérative.

POUR CES MOTIFS, LA SOUSSIGNÉE :

- **PROLONGE**, à compter du 15 janvier 2026, pour une durée maximale de 6 mois, l'administration provisoire de la Coopérative d'habitation La Petite Côte;
- **PROLONGE** conséquemment le mandat de Gérer son quartier à titre d'administrateur provisoire pour la même durée.

La présente décision sera communiquée à l'administratrice de la Coopérative d'habitation La Petite Côte et fera également l'objet d'un avis à la *Gazette officielle du Québec*.

La ministre,

